



**Revue Dialectique des intelligences
N°005 Premier semestre 2018**

Dossier :

La supervision des processus électoraux par la communauté internationale en Afrique Noire : Quels enjeux géostratégiques près de trente ans après le retour/ l'instauration du pluralisme politique ?

Articles de ce numéro

Introduction ■ **Alain FOGUE TEDOM**

1- Géopolitique locale de puissances étrangères et instrumentalisation des échéances électorales en Afrique subsaharienne ■ **François Xavier NOAH EDZIMBI**

2- L'observation des processus électoraux africains par la communauté internationale : un indicateur de démocratie captive d'une contingence ■ **Raphaël BATENGUENE ASSIL & Donald BETEGNE**

3- Les usages politiques du discours de Michaele Jean sur la Commission électorale du Cameroun ■ **Louis-Marie KAKDEU**

Une publication du CAPED
<http://www.capedassociation.org>

capedetudestrategiques@gmail.com

Effoulan. BP : 8704

Yaoundé 14 – Cameroun



**Sous la Direction du
Pr Alain FOGUE TEDOM**



SOMMAIRE

Présentation de la Revue	2
Alain FOGUE TEDOM	
Introduction	4
1- François Xavier NOAH EDZIMBI	
Géopolitique locale et instrumentalisation des échéances électorales en Afrique subsaharienne	7
2- Raphaël BATENGUENE ASSIL & Donald BETEGNE	
L'observation des processus électoraux africains par la communauté internationale : un indicateur de démocratie captive d'une contingence	32
3- Louis-Marie KAKDEU	
Les usages politiques du discours de Michaele Jean sur la Commission électorale du Cameroun.....	50
NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE DES AUTEURS	65

Présentation de la Revue

La revue *Dialectique des Intelligences* est une revue scientifique produite par le Centre Africain d'Études Stratégiques pour la Promotion de la Paix et du Développement (CAPED). Son centre d'intérêt épouse les contours de la fin de la guerre froide avec ses mutations complexes. Si son cadre géographique est l'Afrique au sud du Sahara, elle accueille aussi les analyses et les études relevant des études internationales et stratégiques en provenance d'autres régions du monde.

A partir de la profonde conviction qu'il existe une interdépendance entre la sécurité, la paix, la démocratie et le développement économique de l'Afrique Noire, *Dialectique des Intelligences* reçoit et examine en priorité les analyses et débats qui portent sur : *la sécurité internationale, la politique étrangère, la gouvernance, et notamment la gouvernance du secteur de l'industrie extractive et de la sécurité, la protection des consommateurs et de la concurrence, l'intelligence économique, l'économie internationale, la paix et la démocratie.*

La revue publie des numéros thématiques autour de sujets arrêtés à la suite des discussions au sein du comité de rédaction et du comité scientifique. Cependant, elle examine toute autre proposition d'article, quel que soit le thème.

Animée par un comité de rédaction et un comité scientifique international, la revue publie généralement des numéros thématiques, dont l'appel à textes est issu de discussions au sein du comité de rédaction ou de propositions du comité scientifique international ; mais elle reçoit aussi des articles hors thèmes. Le Directeur de la revue est le Professeur Alain FOGUE TEDOM, spécialiste des Relations Internationales et Stratégiques, Directeur exécutif du CAPED, Membre fondateur de l'*International Society for Military Ethics in Africa (AFRICA-ISME)*, Membre Associé de l'*International Society for Military Ethics in Europe (EURO-ISME)*.

Équipe de Rédaction :

- Dr. Severin TCHETCHOUA TCHOKONTE;
- Dr. Théophile Mirabeau NCHARE NOM ;
- Joseph Thierry OKALA EBODE ;
- Fabrice NOAH NOAH ;
- Serge DZOU NTOLO ;
- Chantal EMBIEDE EBALA ;
- Mireille Nicole MELONO ELLA ;

Responsable de la Traduction : Roger NOAH

Comité Scientifique :

- Recteur Roger TSAFACK NANFOSSO (Professeur d'économie);
- Doyen Magloire ONDOA (Professeur de droit public);
- Doyen Henri WAMBA (Professeur d'économie);
- Doyen Charles Etienne LEKENE NDONFACK (professeur de droit public).



Professeurs :

- Jean Emmanuel PONDI (Professeur de Relations Internationales);
- Grégoire JIOGUE (Professeur de Droit privé);
- Gérard PEKASSA NDAM (Professeur de Droit public);
- Vincent Joseph NTUDA EBODE (Professeur de Relations Internationales et Stratégiques);
- Issa SAIBOU (Professeur d'Histoire et spécialiste des questions de sécurité);
- Manassé ABOYA ENDONG (Professeur de Science Politique);
- Eustache AKONO ATANGANE (Professeur de Science Politique).

Docteurs :

- Jean Pierre MELOUPOU (Capitaine de Vaisseau ®, Ancien Directeur du Centre du Renseignement Militaire (CRM), Enseignant associé des Universités,)
- Lavenir Jacques Didier MVOM (Colonel ®, Diplomate, Spécialiste des questions de sécurité) ;
- Christian MODJEL (Diplomate) ;
- Richard KEUKO (politiste).

MM/ Mme :

- Christian PENDA EKOKA (Ingénieur polytechnicien et Senior économiste) ;
- Jean BANIARA YOYANA (Ancien Magistrat, Ancien membre du gouvernement Tchadien, Juriste),
- Claudine SIGAM (Senior-Experte des industries extractives) ;
- Guillaume CHEDJOU TANKAM (colonel, spécialiste des questions de défense).

INTRODUCTION

La fin de la guerre froide n'a pas eu que des conséquences géostratégiques et géopolitiques. Au plan politique, en effet, le « vent de l'Est » a boosté à travers les pays d'Afrique au sud du Sahara la volonté, jamais démentie malgré les opérations de pacification visant le nationalisme ou l'institutionnalisation des systèmes politiques autoritaires et répressifs, des populations de vivre dans des sociétés démocratiques. Ainsi, dans le sillage du vent de l'Est, un peu partout en Afrique, les régimes au pouvoir ont fait face à des soulèvements populaires dont le fondement était dans chaque pays le même : la contestation du parti unique, le rejet de la dictature et du pouvoir perpétuel et par conséquent, la réclamation véhémement de retour ou de l'instauration du pluralisme politique, selon les cas, et donc l'édification d'une société démocratique où les libertés politiques et civiques ne sont plus confisquées.

C'est dans ce contexte qu'au début des années 1990, les pays d'Afrique au sud du Sahara se sont lancés, dans des conditions diverses et parfois dramatiques dans des processus démocratiques dont le rythme général renseigne sur les réticences, voire l'adversité de nombreux régimes quant à l'ouverture démocratique tant souhaitée et plus exactement réclamée par les peuples.

Ainsi, dès l'amorce des processus de démocratisation, qui dans la plupart se sont enclenchés après de violents affrontements meurtriers opposant les forces conservatrices à la tête desquelles se trouvaient les régimes au pouvoir aux réformateurs bruyamment soutenus par la rue, il s'est instaurée une relation de défiance profonde entre les parties. Avec une telle configuration, les processus électoraux amorcés au début des années 1990 dans de nombreux pays africains portaient les germes de contestation, tant il n'existait pas de confiance entre les acteurs politiques. L'élection est la compétition par excellence dans le champ politique. Même dans les sociétés démocratiques, elle est parfois un moment de tension entre les partis politiques. Plus grave, dans les sociétés où les divergences politiques sont profondes, l'histoire quelquefois très violente, les rancœurs politiques et un passé électoral heurté et fait de fraudes systématiques, officielles et assumées, n'ont pas permis de construire un minimum de confiance politique, l'élection est un moment de toutes les suspensions. L'État africain est, en raison de l'histoire, un État postcolonial, pensé et conçu par les stratèges coloniaux aux fins de servir les intérêts géostratégiques de leur patrie. Il est caractérisé par son extraversion et sa cécité stratégique qui, contrairement aux États politiquement et stratégiquement émancipés, concèdent à des partenaires bilatéraux et multilatéraux des pans entiers de sa souveraineté. Si jusqu'ici les accords de coopération dans les domaines sensibles de la sécurité et de la défense, de la monnaie et de l'économie sont généralement présentés comme la preuve de l'extraversion de l'État postcolonial africain, il se dégage que le domaine politique, et précisément la question électorale, est, depuis le retour/ l'instauration du multipartisme au début des années 1990, un enjeu géostratégique important pour les puissances étrangères en Afrique Noire.



Sous l'administration coloniale ou sous la tutelle internationale sur les anciennes colonies allemandes, au lendemain de la seconde guerre mondiale, les élections servaient déjà d'instrument géostratégique aux stratèges coloniaux des puissances impériales.

L'apprêché de la compétition entre puissances en Afrique au lendemain de la fin de la guerre froide, intensifiée par la « redécouverte de l'Afrique » par des puissances autres qu'européennes, la surexposition géopolitique de l'Afrique au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, en raison des nouveaux enjeux autour des approvisionnements mondiaux en pétrole, et de l'incapacité des États africains à se construire une autonomie politique, les acteurs dominants de la communauté internationale donnent au contrôle des processus électoraux en Afrique un dimension géostratégique exceptionnelle.

Les accusations d'ingérence des services russes¹ dans les résultats des élections présidentielles américaines de 2016 portées par la justice américaine et l'officialisation de l'accusation de la menace russe sur la campagne présidentielle française de 2017² renseignent à suffisance sur l'importance géostratégique du contrôle des processus électoraux.

Aussi, ce numéro de la *Revue Dialectique des Intelligences* du premier semestre 2018 se propose d'analyser les enjeux de la supervision internationale des processus électoraux en Afrique noire, près de trente ans après le retour/ l'instauration du pluralisme politique dans cette partie du continent.

Quelle lecture politico-stratégique doit-on faire de cette tendance lourde des États d'Afrique Noire à toujours faire appel à la communauté internationale pour officier comme arbitre et pour crédibiliser les processus électoraux ?

Dans un contexte de rude concurrence géopolitique entre puissances traditionnelles et nouvelles, l'investissement étranger dans les processus électoraux en Afrique s'inscrit-il dans des projets géostratégiques ou plutôt est-il au service de l'enracinement vertueux de la démocratie, entendue comme une valeur au-dessus des calculs du jeu de puissance ?

Le renseignement rempli deux fonctions stratégiques que sont la connaissance et l'anticipation, la mise de la compétition électorale en Afrique sous le contrôle des puissances étrangères ne facilite t- elle pas pour ces dernières la transformation de

¹ LIBERATION, avec AFP « Ingérence russe dans l'élection américaine : ce que dit le rapport du renseignement américain, 7 janvier 2017 à 10:59, http://www.liberation.fr/planete/2017/01/07/ingerence-russe-dans-l-election-americaine-ce-que-dit-le-rapport-du-renseignement-americain_1539769, consulté le 16/02/2018.

² M6 Média, « La menace d'une ingérence russe plane sur la présidentielle française », http://www.lepoint.fr/presidentielle/la-menace-d-une-ingerence-russe-plane-sur-la-presidentielle-francaise-30-03-2017-2116064_3121.php, consulté le 16/02/2018.

l'espace politique des pays africains au mieux de leurs intérêts, et donc de la réalisation de leurs projets géostratégiques sur le continent ?

Les approches historiques, politiques, diplomatiques et stratégiques permettent de répondre à toutes ces interrogations qui mettent en lumière les enjeux géostratégiques du contrôle des processus électoraux en Afrique par la communauté internationale en générale, et par les grandes puissances en particulier.

Alain FOGUE TEDOM

1

Géopolitique locale et instrumentalisation des échéances électorales en Afrique subsaharienne

François Xavier NOAH EDZIMBI *

Résumé :

En Afrique, les élections se soldent généralement par des crises politiques aigues dues à leur mauvaise organisation. Avec la construction d'un ordre international polycentrique dans lequel s'inscrivent les intérêts de puissance, mais aussi avec l'apprêt d'une compétition entre pays occidentaux et émergents, les échéances électorales africaines constituent, pour les pays stratégiquement émancipés, d'importantes ressources géostratégiques. Dans ce contexte, l'intérêt de cette réflexion est d'analyser l'instrumentalisation de l'aide apportée durant les processus électoraux africains pour la satisfaction d'intérêts de puissance. En s'appuyant sur une approche géopolitique, le résultat révèle qu'en prônant une démocratisation de l'espace politique souhaitée par les Africains, ces derniers s'arriment à la dialectique des intelligences qui caractérise les relations établies entre acteurs stratégiquement matures de la scène internationale.

Mots clés : Géopolitique locale, instrumentalisation, puissance, échéances électorales, Afrique

Introduction

Présentée comme une « géopolitique des périls¹ » durant le conflit bipolaire, un réel regain d'intérêt porté à l'Afrique par les puissances occidentales s'est fait ressentir dès la fin de la guerre froide². Cette lecture a

* Doctorant en Science Politique à l'Université de Yaoundé II, Chercheur au Centre Africain d'Études Stratégiques pour la Promotion de la Paix et du Développement (CAPED), Cameroun xnoah05@gmail.com

¹ Les propos de Joseph C. Wilson, Conseiller aux affaires africaines de l'ancienne administration Clinton, attesteront cette idée. En effet, pour lui : « *L'Afrique est loin et reste difficile. Le climat, malheureusement, n'est pas très favorable aux investissements. Les risques sont énormes, les systèmes de justice et de gouvernance sont faibles* ». Pour sa part, Henry Kissinger, dans un ouvrage consacré à la nouvelle puissance américaine, écrira qu'« *en l'absence d'adversaire stratégique menaçant le continent ou d'État africain inamical nourrissant des ambitions hégémoniques, une nouvelle politique africaine n'a aucune justification stratégique* ». Voir, Interview accordé à Frédéric Maury, *Ecofinance*, n° 33, juillet 2003, p. 49 ; et H., Kissinger, *La nouvelle puissance américaine*, Paris, Fayard, Collections Nouveaux Horizons, 2003, p. 223.

² En visite à Johannesburg en Afrique du Sud le 12 octobre 1996, le secrétaire d'État américain, Warren Christopher, déclarait : « le temps est fini où l'Afrique pouvait être divisée en sphère



développé, à la fin de ladite confrontation, l'idée d'un désintérêt stratégique du continent pour les grandes puissances³. L'avènement de l'État africain n'est pas le résultat d'un long processus historique de formation, mais celui d'un acte de transfert du mode d'organisation des sociétés occidentales postmédiévales⁴. L'État africain, issu de la décolonisation, est inachevé dans sa construction, et demeure par conséquent incapable d'assurer certaines fonctions régaliennes. Dès 1990, les dirigeants Africains ont certes eu, en majorité, comme but la construction d'institutions républicaines efficaces qui définissent les devoirs du citoyen, protègent ses droits et libertés inscrites dans un corpus juridique légalisé par les populations⁵. Toutefois, l'État de droit, reste et demeure une véritable arlésienne⁶. L'État africain post-indépendantiste qui, en référence au modèle occidental étatique, essaye d'être la reproduction⁷, n'en est qu'une pâle copie. Il est l'héritier de l'État colonial, lequel a apporté sur le continent l'image d'un État moderne qui n'est juste qu'une projection de sa propre représentation⁸. Le contexte de globalisation, qui caractérise ce début de XXI^e siècle, fait apparaître une évolution des mentalités africaines sur des sujets de gouvernance⁹. Les dysfonctionnements institutionnels sont soumis à l'appréciation des populations, conduisant à un important engagement de celles-ci sur les questions de gestion du patrimoine public. Cet engagement

d'influences, où les puissances extérieures pouvaient considérer des groupes entiers de pays comme leur domaine réservé », voir A. Fogue, *Op.Cit.*, p. 287.

³ Voir, A., Fogue Tedom, « Le mythe de la marginalisation stratégique de l'Afrique : analyse de la dynamique américaine et chinoise autour du pétrole africain », in M., Kamto (dir.), *L'Afrique dans un monde en mutation. Dynamiques internes ; marginalisation internationale ?*, Afrédit, Africaine d'Édition, 7 février 2010, pp. 255-292.

⁴ Voir, P.-F., Gonidec, « Le colonisateur a transféré aux Africains son idée de l'État », in P.-F. Gonidec (dir.), *L'État africain. Evolution, Fédéralisme, Centralisation et Décentralisation*, 2^e édition avec la collaboration d'Alain Bockel, Paris, LGDJ, 1985, p. 77.

⁵ Voir, A. D., Olinga, « L'Afrique en quête d'une technique d'enracinement de la démocratie constitutionnelle » in M., Kamto (dir.), *Op.Cit.*, pp. 68.

⁶ Voir, C., Milhat, « L'État constitutionnel en Afrique francophone : entre État de droit et « état de droit », Centre d'études sur les droits africains et le développement institutionnel des pays en voie de développement, Université Montesquieu-Bordeaux IV (France), pp. 61-62.

⁷ Voir, M. Kamto, « Crise de l'État et réinvention de l'État en Afrique », in M., Kamto (dir.), *Op.Cit.*, p. 60.

⁸ Voir, P.-F., Gonidec, *Op.Cit.*

⁹ Elle est entendue comme la gestion transparente et responsable des ressources humaines, naturelles, économiques et financières en vue du développement équitable et durable. Définition de la communauté Européenne. Lire à ce propos, Commission européenne pour la démocratie par le droit, *Bilan sur les notions de « bonne gouvernance » et de « bonne administration »*, Strasbourg, 8 avril 2011.

entraîne parfois des contestations citoyennes violentes, tant verbales que physiques, qui mettent en difficulté certains régimes et aboutissent parfois, à leur destitution ou à leur renversement¹⁰. Dans leur objectif de mise en œuvre du processus de démocratisation, la communauté internationale affiche une réelle volonté à accompagner les processus électoraux en Afrique. Cependant, il convient de questionner cet accompagnement desdits processus électoraux par la communauté internationale. En effet, il apparaît, de manière récurrente, des visions différentes qui opposent les États qui s’y réclament, la divergence de leurs intérêts et leur difficulté à parler d’une seule voix et d’agir efficacement. Cette situation conduit certains chercheurs à affirmer que le recours abusif au postulat d’une communauté internationale, fondée sur la protection des droits de l’individu et sur la défense d’un modèle strictement libéral, est aujourd’hui la porte ouverte à une pratique unilatéraliste qui pervertit l’idée même de communauté pluraliste et dégénère en une politique hégémonique moralisatrice, dangereuse pour l’ensemble de la société internationale¹¹. De ce fait, il est important de présenter cette mobilisation de la communauté internationale comme une ressource de puissance supplémentaire permettant aux divers acteurs intervenants dans lesdits processus d’accroître leur influence et/ou de présenter leurs acquis sur le continent. Mieux encore, les investissements des puissances étrangères dans les processus électoraux sur le continent s’inscrivent-ils réellement dans une volonté d’enracinement de la démocratie souhaitée par les populations africaines ? L’objectif d’un tel questionnement est d’emmener l’État africain à se doter d’une conscience géopolitique, susceptible de lui garantir une autonomie d’action et d’affirmer sa souveraineté¹², dans un monde où on a non pas tant la place qu’on mérite que celle qu’on se donne¹³. Faisant usage de l’approche géopolitique, l’axe d’analyse débute, d’une part, par une présentation de l’instrumentalisation de processus électoraux et satisfaction d’intérêts géostratégiques de puissance en Afrique (I), et, d’autre part, s’appesantit sur l’impérative émergence d’une conscience géopolitique africaine pour mieux cerner les enjeux de puissance en vigueur dans un environnement international post guerre froide (II).

¹⁰ L’on a en exemples des mouvements sociaux comme « Y’en a marre » au Sénégal qui, en 2012, a empêché la révision constitutionnelle et la réélection du président sortant, Abdoulaye Wade, au pouvoir depuis 12 ans. Ou encore le « Balai citoyen », au Burkina Faso, qui a participé en 2014 au renversement du régime du président Blaise Compaoré en place depuis 1987.

¹¹ Voir, M. S., McDougal, H., Lasswell, W. M., Reisman, « Theories about International Law : Prologue to a Configurative Jurisprudence », in M. S., McDougal, W. M., Reisman (dir.), *International Law Essays*, Mineola, Foundation Press, New York, 1981, p. 58 ; F., Teson, *Humanitarian Intervention : an Inquiry into Law and Morality*, Transnational Publishers, New York, 1997, p. 98.

¹² Voir, A., FogueTedom, *Cameroun : sortir le renseignement du maintien de l’ordre politique. En faire un outil stratégique*, Yaoundé, Les Éditions du Schabel, 2017, p. 131.

¹³ Voir, M., Masson, « Les défis du renseignement militaire », interview accordée à Diploweb.com le 1^{er} février 2009, article consulté sur Diploweb.com 17/09/17, p. 6.



I- L'accompagnement des processus électoraux en Afrique : Entre promotion de la bonne gouvernance et ressource de puissance

Depuis 2000, des élections ont été organisées dans la quasi-totalité des pays africains. Toutefois, l'existence de processus électoraux formels n'empêche pas certaines dynasties de s'éterniser au pouvoir. Davantage, dans la mise en œuvre de ce « gouvernement perpétuel¹⁴ », afin de pallier à leur insuffisante légitimité, ces dirigeants contribuent, à la mesure de la défense de leurs intérêts, à la matérialisation du projet géopolitique des grandes puissances qui, pour couvrir leurs actions d'un manteau de légitimité, instrumentalisent l'aide apportée aux pays africains lors des échéances électorales. L'usage à géométrie variable du terme « Communauté internationale¹⁵ » par les États stratégiquement matures, durant les élections, dans la réalisation de leurs objectifs géopolitiques, se mesure dans les déclarations contradictoires faites par les chancelleries occidentales (A), mais aussi dans le soutien logistique durant les processus électoraux (B).

A- Les prises de position discursives des grandes puissances sur la nécessaire transparence des processus électoraux en Afrique

Le début des années 1990 a été marqué en Afrique par une vague de démocratisation et par l'universalisation du discours démocratique, entraînant la réintroduction du multipartisme et des élections concurrentielles dans la plupart des pays du continent. Les derniers scrutins organisés au Kenya en 2007, au Zimbabwe en 2008, ou plus récemment en Côte-d'Ivoire, en sont des exemples marquants. Leur forte médiatisation a pu renforcer l'idée que les élections en Afrique seraient inévitablement dysfonctionnelles et que le continent ne serait, en quelque sorte, pas suffisamment mature pour une telle procédure¹⁶. Ainsi, dans le but de crédibiliser lesdites échéances la communauté internationale apporte une importante assistance aux États Africains. Toutefois, les déclarations contradictoires d'États membres de l'ONU qui, en plus

¹⁴ Voir, M.-E., Owona Nguini, « Cinquantenaire des Afriques : bilan et perspectives en Afrique centrale et au-delà (une évaluation critique et/ou reconstructive), *Enjeux*, n° 41, octobre-décembre 2009, pp. 5-11.

¹⁵ Voir, « Communauté internationale et droit d'ingérence : Approche manichéenne et vérité des urnes violée » sur <http://ambenatna.over-blog.com/article-cote-d-ivoire-l-ua-designe-un-panel-de-5-chefs-d-Etat-dont-3-dictateurs-putchist-pour-discuter-de-la-democratie-66237735.html>, consulté le 01/05/2018.

¹⁶ Voir, V., Darracq, V., Magnani, *Op.Cit.*, p. 840.

d'entraîner une rétroaction¹⁷ du processus de démocratisation, conduisent à s'interroger sur la détermination de la communauté internationale à aider les populations africaines dans leur quête de démocratie. L'ancien président Obama a fait de son séjour ghanéen, du 10 au 11 Juillet 2009, une occasion lui permettant de rappeler la « détermination » de son administration à accélérer les réformes démocratiques sur le continent. Pour mener à bien cette ambition, durant son discours d'Accra, l'ancien président entonnera un véritable « hymne à la démocratie¹⁸ ». Cette apparente posture progressiste de l'ancien président américain contribuera à accroître le capital de sympathie de son administration auprès de l'opinion publique africaine.

La nouvelle politique africaine des États-Unis, adossée, entre autres, sur une prise de position apparente en faveur de l'institutionnalisation de la démocratie en Afrique, se poursuivra avec le discours de la secrétaire d'État américaine Madame Clinton, à Addis-Abeba au siège de l'Union Africaine en Juin 2011. Dans son allocution, elle insista sur la nécessité pour l'Afrique de s'arrimer à la Démocratie. Elle prit le soin d'attirer l'attention des dictateurs africains sur la nécessité pour eux de s'arrimer à la modernité démocratique. Sur cette question, elle affirmait : « La célébration de ces progrès ne doit pas nous faire oublier que trop de gens en Afrique vivent encore sous le joug de dirigeants au pouvoir depuis longtemps, des hommes qui se préoccupent trop de la longévité de leur règne et pas assez de l'avenir qu'ils doivent bâtir pour leur pays. D'aucuns prétendent même croire en la démocratie-la démocratie se résumant pour eux à une seule élection, une seule fois (...)»¹⁹ ». L'hymne à la démocratie, entonné à Accra, est une mise en avant des principes et valeurs auxquels les États-Unis sont depuis longtemps attachés lorsque l'importance des enjeux stratégiques, géostratégiques, économiques, sécuritaires, culturelles etc. ne les incitent pas au réalisme et donc au pragmatisme des nations

¹⁷ La rétroaction se comprend dans la communication internationale et le discours diplomatique d'un État comme la correction permanente de l'impulsion initiale en fonction de l'écho qu'a suscité un programme ou une prise de position. Elle peut être négative si l'intensité de l'action première est diminuée ou positive si la ligne diplomatique esquissée est accentuée. Par leurs déclarations contradictoires aux sujets du processus de démocratisation, les puissances occidentales agissent et rétroagissent sur le processus démocratique en Afrique subsaharienne en se posant en garant de la nécessité, de légitimité ou encore de la régularité de ces modifications. Voir, C., Agbobli, « La communication internationale : état des lieux et perspectives de recherche pour le XXI^e siècle », *Communiquer*, n° 15, 2015, pp. 65-84. Lire aussi du même auteur, « L'endocentricité et l'utopie : des révélateurs des défis et des opportunités de la communication internationale ? », in C., Agbobli et G. Hsab (dir.), *Communication internationale et communication interculturelle : regards épistémologiques et espaces de pratique*, Sainte-Foy, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2011, pp. 71-93.

¹⁸ Voir, S., Tchetchoua Tchokonté, « La déconstitutionnalisation du principe de la limitation des mandats présidentiels en Afrique subsaharienne : alliance hégémonique contre la démocratie », *Dialectiques des intelligences*, n° 002, second semestre 2016, p. 12.

¹⁹ Voir, « Déclaration de la secrétaire d'État Hillary Rodham Clinton à l'Union africaine », *Département d'État Bureau du porte-parole*, Le 13 juin 2011, sur www.america.gov, consulté le 02/05/2018.



stratégiquement émancipées²⁰. En effet, en déclarant, lors d'un voyage en Ouganda en 1998, qu'« il n'y a pas de modèle établi pour les institutions ou la transformation démocratique²¹ », l'ancien président Bill Clinton instituait, au profit de chefs d'État Africains de la région de Grands Lacs²², l'indigénisation de la démocratie, ce qui démontre à suffisance la démarche instrumentale de Washington. Ces déclarations diplomatiques expriment la capacité des grandes puissances à préserver leurs intérêts respectifs par une « diplomatie de la loterie » et de « tactique de deux discours en poche²³ » que ces derniers octroient à la communauté internationale. En effet, durant les échéances électorales qui, la plupart du temps se terminent pas des contestations et des crises, les gouvernements occidentaux développent des stratégies pour « gérer » la colère des peuples et, en même temps, « accompagner la relève de leur personnel politique. Les dirigeants peuvent changer, mais leur politique pro-occidentale doit continuer²⁴ ». Pour Noam Chomsky, « Ce qu'on appelle la communauté internationale aux États-Unis, c'est le gouvernement américain et tous ceux qui sont d'accord avec sa politique. L'Occident, c'est les États-Unis et tous les pays suiveurs²⁵ ». Les formes d'expressions utilisées reflètent ainsi le respect porté à un acteur pour pérenniser la relation, tant humaine que politique²⁶. Il vise aussi à ménager un espace de manœuvre, afin de permettre la création de nouveaux champs d'opportunités.

Dans la même lancée, l'élection présidentielle ivoirienne d'octobre 2010 et le positionnement de l'ancien président Nicolas Sarkozy, en faveur du candidat Ouattara, malgré les déclarations des représentants de la communauté internationale d'une élection entachée d'importantes irrégularités, conduisent à

²⁰ Voir, A., Fogue Tedom, « Quand le nouveau monde redécouvre l'Afrique : la diplomatie du pipeline et la politique africaine des États-Unis », HDR, Université de Yaoundé II, Janvier 2010, p. 48.

²¹ Voir, A., Fogue Tedom, *Enjeux géostratégiques et conflits géopolitiques en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, Collection Défense, Relation Internationale, 2008, p. 51.

²² Il s'agit de l'ougandais Yoweri Museveni, le congolais Laurent Désiré Kabila, le Rwandais Pasteur Bizimungu, le Kényan Arap Moi et le Tanzanien Benjamin Mkapa.

²³ Voir, C., Boisbouvier, *Hollande l'Africain*, Paris, La découverte, 2015, p. 281.

²⁴ Voir, Investig'Action, « Les USA ont un agenda caché en République démocratique du Congo », sur <http://www.investigaction.net/Le-Journal-de-l-Afrique-7-Une.html>, document consulté le 01/05/2018.

²⁵ Voir, « La communauté internationale, c'est quoi ce machin ? », sur <http://mondafrique.com/lire/international/2015/04/29/la-communauteinternationale-cest-quoi-ce-machin>, document consulté le 01/05/2018.

²⁶ Voir, T. M., Nchare Nom, *Op.Cit.*, p. 22.

conclure à une principale prise en considération, par les stratèges et stratégestes français, d'intérêts de puissance de la France en Afrique. Après avoir été six fois reportées, le premier tour de celles-ci a eu lieu le 31 octobre 2010, après une campagne apaisée et avec une forte participation de 5,7 millions d'Ivoiriens appelés aux urnes²⁷. Le second tour, organisé le 29 novembre 2010, opposant Alassane Ouattara du RHDP (avec le ralliement de Konan Bédié) et Laurent Gbagbo du FPI, a été marqué par certains incidents, des intimidations et une faible participation²⁸. Au final, malgré les manœuvres dilatoires et les contestations diverses du camp Gbagbo, la commission électorale a annoncé les résultats proclamant Alassane Ouattara vainqueur avec 54,1 %²⁹. Quoique l'ancien président sud-africain Thabo Mbeki, observateur international durant les élections, estima que « le processus électoral était de toute façon illégitime » et que « la chose la plus correcte à faire (était) de tenir maintenant de véritables élections démocratiques en Côte d'Ivoire³⁰ », la France, pays des « Droits de l'Homme », par la voix de son président, Nicolas Sarkozy, qui affirmait : « Nous ne soutiendrons ni les dictatures, ni les pays dirigés par les régimes corrompus³¹ », pris position en faveur du candidat Ouattara, malgré la disponibilité du président Gbagbo à se soumettre au recomptage des voix. Le président Sarkozy, par ce choix, se présentait comme l'avant-garde de la défense des intérêts français en Afrique, la tête de proue de sa contre-offensive face l'actuelle dynamique des États-Unis et des pays émergents. Ainsi, malgré ses multiples prises de position en faveur de la nécessité, voire, de l'urgence d'une institutionnalisation de la démocratie en Afrique³², les insubmersibles intérêts économiques et stratégiques de la France en Afrique prennent le pas sur les considérations morales et éthiques de la communauté internationale, mieux des grandes puissances. Cette instrumentalisation est aussi perceptible au niveau du soutien logistique.

B- L'usage de l'aide logistique internationale à des fins géostratégiques

Selon la Fondation Carter, la Commission européenne, les États-Unis, la France, la Belgique, la conférence épiscopale congolaise et les ONG de tous horizons, les élections couplées, présidentielle et législative, de novembre 2011 en RDC ont été calamiteuses, en raison d'un déficit logistique criard. Le scrutin s'est déroulé dans plus de 63000 bureaux de vote (63875 officiellement) répartis sur tout le territoire. Une difficulté particulière a été d'accéder dans des lieux

²⁷ Voir, P., Hugon, « Côte d'Ivoire : quelles issues possibles après deux mois d'attentisme et de pouvoir bicéphale ? », article publié sur www.diploweb.com, le 21 Janvier 2011, consulté le 02/05/2018.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ *Ibid.*

³⁰ Voir, S., Smith « La politique d'engagement de la France à l'épreuve de la Côte d'Ivoire », *Politique africaine* 1/2003, n° 89, p. 122.

³¹ Voir, S., Foutoyet, *Nicolas Sarkozy ou la Françafrique décomplexée*, Paris, Tribord, 2009, p. 13.

³² Voir, J.-F., Médard, « Crise africaine et démocratisation : les perspectives difficiles de la transition démocratique en Afrique » in Maurice Kamto (dir.), *L'Afrique dans un monde en mutation : dynamiques internes, marginalisation internationale ?*, Paris, Afredit, 2010, p. 143.



reculés inaccessibles par route ou par voie fluviale pour transporter les « kits électoraux », isolements, urnes, ordinateurs etc. et le « matériel sensible », c'est-à-dire les bulletins de vote³³. Dans certains bureaux le vote n'a pu avoir lieu, faute de bulletin ou a été repoussé au-delà des délais légaux. Radio Okapi a ainsi fait état de l'arrivée le 1^{er} décembre de deux avions en provenance d'Afrique du Sud chargés de cinq tonnes de matériel électoral dont trois palettes de bulletins de vote. Conséquence de ces retards, le scrutin, légalement limité au 28 novembre, a été prolongé jusqu'au 30, voire au-delà dans certains cas. La CENI a tenté de renforcer ses capacités logistiques ; acquisition de 10 hélicoptères et deux avions en Angola, location de 6 hélicoptères en Afrique du Sud. Mais ses moyens financiers étant limités, elle n'aurait pu conduire les opérations à leur terme sans la MONUSCO qui a mis à sa disposition 27 hélicoptères et 3 avions³⁴. Les hélicoptères ont joué un rôle important ; ils constituaient le seul moyen d'accéder aux localités isolées de la RDC³⁵. Les hélicoptères ne pouvaient cependant pas atteindre tous les bureaux de vote et c'est à pied ou en pirogue que l'expédition continue ou que les électeurs doivent s'y rendre³⁶.

C'est alors que pour pallier à ce déficit logistique, récurrent lors des échéances électorales sur le continent, le secrétaire d'État américain, John Kerry, en visite officielle en RDC, annonçait une aide logistique de 30 millions de dollars (près de 22 millions d'euros), par des institutions internationales et non gouvernementales américaines, pour soutenir le processus électoral dans ce pays. Aussi, des ambassadeurs occidentaux prendront des initiatives de réunir des hommes politiques de la majorité et de l'opposition, afin d'arriver à un consensus autour du calendrier électoral et de donner des injonctions à la CENI d'accepter ce « consensus³⁷ ». Cette volonté d'en découdre avec le président congolais trouve une explication dans l'octroi, par le chef d'État, de la majeure partie des grands projets infrastructurels étatiques aux entreprises chinoises. En effet, les infrastructures routières font partie des chantiers prioritaires du président Kabila, et quelques grands axes routiers sont réalisables grâce au « contrat chinois » de 2007 (minerais contre infrastructures). Pour les

³³ Voir, R., Pourtier, « Les élections de 2011 en RDC, entre cafouillage et tripatouillage », *EchoGéo*, juillet 2012, 17 p.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ Voir, R., Pourtier, « L'État et le territoire : contraintes et défis de la reconstruction », In Théodore Tréfon (dir.), *Réforme au Congo (RDC). Attentes et désillusions, Cahiers africains, Afrika Studies*, n° 76, Tervuren, Musée Royal de l'Afrique centrale, Paris, L'Harmattan, 2009. pp. 35-48.

³⁶ *Ibid.*

³⁷ Voir, Investig'Action, *Op.Cit.*

Américains, il s'agissait de permettre à leurs entreprises de gagner des marchés, et à leurs multinationales de continuer à exploiter les ressources stratégiques du pays³⁸.

Les problèmes de communication, durant ces périodes d'échéances électorales, n'échappent pas à cette logique. Lors des élections générales qui se sont déroulées au Burundi en 2010 et en RDC en 2011, de nombreux projets ont été initiés par des bailleurs de fonds et opérateurs internationaux, afin de permettre aux médias de mieux remplir leurs missions. L'assistance électorale et sa déclinaison dans le secteur médiatique ont vu le jour dans le cadre de l'accompagnement des réformes institutionnelles et politiques dans les démocraties émergentes, aux côtés d'autres programmes³⁹. Le secteur des médias a été appuyé par la communauté internationale, en particulier les agences des Nations unies, l'Union européenne et des coopérations bilatérales comme DfiD (Royaume Uni), Sida (Suède), l'ambassade de France et l'USAID, pendant les élections présidentielles qui se sont déroulées au Burundi en juin 2010 et en RDC en novembre 2011. Il présente les initiatives mises en œuvre dans le but d'encourager les journalistes à jouer leur rôle dans le processus

³⁸ Selon Tony Busselen, auteur du livre *Congo, une histoire populaire*, édité chez Aden en 2010, « Les multinationales et les grandes sociétés américaines et occidentales se comportent en RDC comme cela leur convient. Ils achètent des concessions et les emploient pour spéculer sans les exploiter. Ou quand ils l'exploitent, ils le font sans aucun respect pour la population. Que ce soit First Quantum, Banro ou Freeport-MC Moran ou que ce soit Damseaux ou Forrest, ils ont tous intérêt avec la continuation de la fragilité de l'état congolais. Ils paient les taxes qu'ils veulent car l'État n'est pas capable de savoir même leur production exacte. Quand l'État ose les affronter comme cela a été le cas avec la société canadienne First Quantum, ils lancent une guerre totale dans les médias et devant la justice internationale contre Kinshasa. Ils ont les moyens pour cela et leur argumentation est facile : « les dirigeants corrompus congolais refusent la bonne gestion ». Ces sociétés ont des relations avec leurs gouvernements puissants dans leur pays respectifs et ces gouvernements défendent l'intérêt de ces sociétés. Le gouvernement canadien, par exemple, a retardé d'une demi-année l'annulation de la dette en 2010 à cause du conflit de Kinshasa avec la société canadienne First Quantum. Hillary Clinton a mis la mine de Tenke Fungurume, exploitée par la société Freeport MC Moran à la première place sur une liste des items économiques dans le monde que le gouvernement étasunien estime crucial pour sa « sécurité nationale ». Didier Reynders est, à la demande des familles Lippens, Forrest, Vastapan et Damseaux, allé demander au président Kabila de faire retirer la loi agricole qui prévoit que plus que 50 % des actions de sociétés agricoles doivent être dans des mains de nationaux congolais. Et en face de ce beau monde-qui se présente en plus comme l'incarnation de la civilisation et des règles de démocratie, bonne gouvernance et droits humains se trouve un État et un gouvernement très fragiles avec un héritage historique extrêmement lourd ». Voir, *Investig'Action, Op.Cit.*

³⁹ Au début des années 1990, avec l'émergence des processus de transition sur le continent africain, l'appui à la démocratisation est devenu un enjeu fondamental pour beaucoup de bailleurs occidentaux et d'opérateurs spécialisés de terrain. Ce soutien visait à permettre la mise en place d'un système politique et institutionnel démocratique, à travers l'adoption d'une nouvelle constitution, la libéralisation de l'espace politique et médiatique et l'organisation d'élections libres et multipartites. Dans cette configuration, l'appui aux médias a été considéré comme une composante importante de la construction et la consolidation démocratiques. Voir, J., De Zeeuw, "Projects do not Create Institutions. The Record of Democracy Assistance in Post Conflict Countries", *Democratization*, vol. XII, n° 4, 2005, pp. 481-504.



électoral et s'interroge sur le degré d'appropriation de ces fonctions prescrites par des partenaires étrangers. Dans les deux cas, la communauté internationale, notamment l'Union européenne, qui avait fortement appuyé les précédents scrutins (2005 et 2006), a mobilisé un soutien financier et technique important pour permettre l'organisation du cycle électoral. Au Burundi (un pays dont le budget national dépend à plus de 50 % de l'aide étrangère), un programme multi bailleurs d'appui au cycle électoral a été établi et géré par le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement)⁴⁰. Son budget de 28 millions de dollars, visait à renforcer les capacités des différentes institutions impliquées dans le processus, dont la CENI (Commission électorale nationale indépendante), l'armée, les organisations de la société civile et les médias. En RDC, contrairement à 2006, le processus électoral de 2011 était principalement financé par l'État congolais, même si l'appui étranger demeurerait conséquent. Cette intervention se focalisait sur la CENI, l'institution en charge de l'organisation des scrutins. Le PNUD a centralisé les contributions des différents bailleurs à travers le Programme d'appui au cycle électoral (PACE), atteignant un total approximatif de 167 millions de dollars, en provenance principalement de l'Union européenne et des coopérations bilatérales de plusieurs États européens (Royaume-Uni, Belgique, Pays-Bas, France), ainsi que du Canada. Les États-Unis refusèrent de contribuer au PACE, mais apportèrent un appui à des projets de la société civile, y compris en matière d'éducation électorale. Ils ont également financé la principale mission d'observation indépendante, celle du Centre Carter⁴¹.

L'appui prévu pour le secteur des médias dans le cadre des élections s'est inscrit dans un contexte marqué par des interventions préalables massives et récurrentes, mises en place avant la fin des hostilités. Le rôle joué pendant la guerre, dans chacun des pays (et bien évidemment, dans le Rwanda voisin), par un certain nombre de médias adeptes des discours haineux et des appels à la violence avait, depuis plus d'une décennie, poussé les partenaires internationaux à identifier les médias comme des entraves, ou comme des alliés potentiels dans la construction de la paix⁴². Le contexte local ne pouvant pas permettre l'émergence de médias privés professionnels et viables, les bailleurs

⁴⁰ Voir, M.-S., Frère, « Les médias, « chiens de garde » des élections au Burundi et en RDC ? Une critique de l'assistance internationale aux médias », *Afrique contemporaine*, 2015/4 (n° 256), pp. 119-138.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² Voir, M.-S., Frère, *Afrique Centrale. Médias et conflits. Vecteurs de guerre ou acteurs de paix*, Bruxelles, Complexe-GRIP, 2005.

de fonds ont soutenu la création de nouveaux médias durant et après la guerre. Dans les deux pays, l'appui, déjà important, a été renforcé durant la période électorale. Les bailleurs de fonds contribuant au financement des élections dans les deux pays (UK, USA, UE, France et Belgique) demeuraient convaincus que « la qualité, la nature et la conduite des médias ont toujours influencé les comportements et les résultats électoraux⁴³ ». Ces dispositifs d'appui ne sont pas exempts de critiques. Ainsi, au sein de ces processus, les bailleurs se focaliseraient sur les élections, ce qui reflète une propension à se concentrer sur la démocratie procédurale, plutôt que sur l'élaboration de nouvelles formes de gouvernance qui remettraient en question les situations économiques antérieures marquées par les privilèges et les inégalités⁴⁴. En outre, ces programmes apparaissent souvent coincés dans un « fossé entre l'idéal et ce qui peut effectivement être accompli avec des ressources internationales limitées et des gouvernements locaux faibles⁴⁵ ». À leur tour, ils ont été critiqués pour leur concentration sur des projets à court terme, autour des élections, des droits de l'homme et des médias, au lieu d'accompagner la construction institutionnelle, nécessaire à la stabilisation et à la démocratie⁴⁶. En outre, un rapport du BBC World Trust a souligné que « les politiques actuelles d'appui aux médias en période électorale sont caractérisées par une absence de stratégie et de coordination, une prédominance du soutien ad hoc et à court terme, une incapacité à tirer des enseignements des élections précédentes à travers les organisations et les pays⁴⁷ ».

Ces critiques mettent en exergue les confrontations qui existent pour la réalisation des objectifs géostratégiques d'États stratégiquement matures sur la scène africaine. En effet, la dialectique des intelligences⁴⁸, qui prévaut dans les relations entre États sur la scène mondiale, commande une démarche ponctuée de réserve. L'assistance aux médias africains n'a pour seul objectif que l'exécution de leurs entreprises géopolitiques. Elle leur permet de façonner les mentalités africaines afin qu'elles parviennent, par la diffusion des normes, à adopter leurs valeurs et leurs standards respectifs. Pour ce faire, lesdits pays ont prévu la participation des populations africaines à la mise en œuvre de cette stratégie. Le processus débute par une assimilation de ladite opinion par ces moyens médiatiques qui diffusent des programmes scrupuleusement choisis.

⁴³ Voir, BBC World Trust, *Support to Media in Electoral Processes*, Londres, 2010, p. 3.

⁴⁴ Voir, J., Hearn, "The 'Uses and Abuses' of Civil Society in Africa", *Review of African Political Economy*, vol. XXVIII, n° 87, 2001, pp. 43-53.

⁴⁵ Voir, M., Ottaway, "Promoting Democracy after Conflict. The Difficult Choices", *International Studies Perspectives*, n° 4, 2002, p. 314.

⁴⁶ Voir, J., De Zeeuw, "Projects do not Create Institutions. The Record of Democracy Assistance in Post Conflict Countries", *Democratization*, vol. XII, n° 4, 2005, pp. 481-504 ; J., De Zeeuw, K., Kumar (dir.), *Promoting Democracy in Post-Conflict Societies*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 2006.

⁴⁷ Voir, BBC World Trust, *Support to Media in Electoral Processes*, Londres, 2010, p. 5.

⁴⁸ Voir, H., Coutau-Begarie, *Traité de stratégie*, Paris. Economica, 1999, p. 70.



Ces programmes, définis comme diplomatie publique, permettent aux grandes puissances de présenter et d'expliquer leur culture aux dites populations.

En raison des nouveaux enjeux autour des approvisionnements mondiaux de pétrole, et de l'incapacité des États africains à se construire une autonomie politique, les acteurs dominants de la communauté internationale donnent au contrôle des processus électoraux en Afrique une dimension géostratégique. Dans cette configuration nouvelle, l'habileté, la capacité d'adaptation et de démarcation constituent les gages de la réussite de leurs divers projets de puissance et diverses ressources sont mobilisées pour y parvenir. Dès lors, dans un environnement international post guerre froide caractérisé par des jeux et enjeux de puissance entre acteurs, il est impératif que les États africains s'émancipent stratégiquement, afin de pouvoir décrypter l'agenda caché des puissances étrangères et de cerner la portée stratégique qu'elles concèdent à la notion d' « aide » durant les échéances électorales.

II- La nécessaire maturité stratégique comme condition de souveraineté des États Africains

Le retard de l'Afrique subsaharienne trouve sa principale source dans ses maux endogènes qui, ces derniers, ont empêché la réalisation d'un important chantier sur cette partie du continent à savoir la démocratisation⁴⁹ de l'espace politique. Cette « panne du processus de démocratisation⁵⁰ », initié au début des années 1990, constitue une véritable entrave au redressement économique, politique et au nécessaire sursaut géopolitique et stratégique des pays de ladite région⁵¹. Davantage, cette situation participe à la matérialisation du projet géopolitique des grandes puissances, occidentales et émergentes, dont la compétitivité et la survie économique dépendent, entre autres, de la capacité de ces dernières à préempter les ressources stratégiques africaines⁵². Dans le but d'accroître leur influence et/ou de préserver leurs intérêts stratégiques en Afrique, ces grandes puissances mettent à contribution l'ensemble de leur dispositif de puissance et, dans cette perspective, instrumentalisent au mieux de

⁴⁹ Voir, A., Gaye, *Chine-Afrique : Le dragon et l'autruche. Essai d'analyse de l'évolution contrastée des relations sino-africaines : sainte ou impie alliance du XXI^e siècle ?* Paris, L'Harmattan, juillet 2006, p. 184.

⁵⁰ Voir, A., Fogue Tedom, *Enjeux géostratégiques et conflits politiques en Afrique Noire*, Paris, L'Harmattan, 2008, pp. 97-98.

⁵¹ Voir, S., Tchetchoua Tchokonté, « La diplomatie des matières premières de l'Inde et du Brésil en Afrique », *Dialectiques des intelligences*, n° 003, premier semestre 2017, p. 8.

⁵² *Ibid.*

leurs intérêts le nécessaire arrimage des États africains à la modernité démocratique⁵³. Dans ce contexte, afin que les Africains cernent dans l'aide étrangère accordée à leurs pays, durant les échéances électorales, une adaptation d'acteurs stratégiquement émancipés à l'évolution des enjeux géostratégiques post bipolarité, l'émancipation stratégique d'États du continent est un impératif. Elle passe par un renforcement de la fonction stratégique du renseignement (A), qui permettrait de déceler, dans les soutiens extérieurs aux élections, des fenêtres d'opportunités qui transforment l'espace politique africain au mieux des projets géostratégiques de puissances étrangères, et mettent en mal la sécurisation des intérêts fondamentaux desdits États (B).

A- De l'impérative évolution du renseignement africain d'un outil de maintien de l'ordre à un outil d'émancipation stratégique

Dans la guerre économique qui structure les relations internationales post-guerre froide, et oppose les grandes puissances, occidentales et émergentes, en raison de leur importance dans la construction de la puissance industrielle, économique, militaire et donc politique, les matières premières stratégiques⁵⁴ constituent le principal enjeu de cette confrontation. Afin d'assurer leur survie économique et de s'arrimer à cette rude compétition géoéconomique et géostratégique⁵⁵, les grandes puissances industrielles se sont inscrites dans une « guerre des matières premières⁵⁶ ». Réalisant que l'Afrique est un véritable « grenier de matières premières⁵⁷ » dont la qualité, la diversité et l'accessibilité⁵⁸ contrastent avec la cécité stratégique⁵⁹ de ses dirigeants, ces

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ Une matière première stratégique est un minerai essentiel dont l'usage pour des biens civiles ou militaires dépasse les ressources domestiques et dont les uniques sources d'approvisionnement extérieurs n'ont pas de substituts possible à un horizon temporel connu et raisonnable. Voir, C. A., Paillard, *Les nouvelles guerres économiques*, Paris, Ophrys, 2011, p. 232.

⁵⁵ Voir, L., Signé et S., Tchetchoua Tchokonte, 2015/1, « Les stratégies pétrolières en Afrique : entre nouvelle dynamique chinoise et réactions des puissances occidentales et des pays émergents », www.cosmopolis.org, consulté le 10/05/2018, p. 59.

⁵⁶ Voir, S., Tchetchoua Tchokonté, « La diplomatie des matières premières de l'Inde et du Brésil en Afrique », *Dialectiques des intelligences*, n° 003, premier semestre 2017, p. 8.

⁵⁷ Le pétrole africain est intéressant à plus d'un titre : de bonne qualité, avec des coûts d'exploitation compétitifs, il est en outre largement destiné à l'exportation (à 90 % environ) dans un continent qui en consomme peu. La dépendance de certains pays au pétrole africain est grande. A titre d'exemple, la France importe 36,4% de son pétrole d'Afrique, les États-Unis 20 %, la Chine 30 %, l'Inde 20 %. L'Afrique regorge des quantités assez impressionnantes de ces minerais : « platine (90 %), cobalt et chrome (60 %), manganèse (50 à 60 %), or (30 à 40 %), uranium, bauxite et titane (25 à 30 %) et cuivre (10 à 15 %) ». Le continent détient plus de 80% de certaines ressources naturelles, parmi lesquelles le platinium, le manganèse, le chrome, le ruthénium et l'iridium. Elle détient également plus de la moitié de l'or, du diamant, du phosphate, du palladium, du germanium, du cobalt, du francium et 1/3 de l'uranium, du tantalum, du césium, du fluorite, du zircon etc. Voir, F., Munier, 2016, « Géopolitique du pétrole : l'Afrique terrain de bataille », www.diploweb.com, consulté le 10/05/2018.

⁵⁸ Voir, M., Kounou, *Pétrole et pauvreté au Sud du Sahara. Analyse des fondements de l'économie politique du pétrole dans le Golfe de Guinée*, Yaoundé, Clé, 2006, 137p.



dernières y déploient depuis la fin de la guerre froide des projets géopolitiques et géostratégiques hautement concurrentiels⁶⁰. Face à cette nouvelle donne, l'Afrique se fait peu entendre, spectatrice des jeux et enjeux de puissance, alors même qu'il y va de son devenir. Avec la chute du mur de Berlin en 1989 sont apparues de nouvelles menaces aux contours imprécis. Dès lors, la fonction du renseignement a gagné à la fois en importance et en complexité et qu'apparaît la nécessité d'élargir le champ d'action du renseignement militaire aux environnements politique, économique, culturel et humain⁶¹. Or, la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne, en plus d'être caractérisés par une « sidérante et dramatique absence de culture du renseignement⁶² », réduisent cette dernière à un renseignement du maintien de l'ordre politique⁶³ pour l'élite gouvernante, celle-ci étant incapable de penser les guerres nouvelles⁶⁴. Partant de cette réalité, les institutions défensives et sécuritaires des africains souffrent d'une défaillance dans le renseignement d'origine humaine (ROHUM), particulièrement dans le domaine de l'espionnage et du contre-espionnage⁶⁵. Reposant sur des hommes, « capteurs humains⁶⁶ » indispensables à une autonomie d'appréciation, de connaissance large et de détectabilité sensible de « signaux faibles » ou cachés⁶⁷ de potentielles ruptures et/ou surprises stratégiques, le ROHUM cherche à déceler où et quand peuvent survenir des crises, les acteurs de violence qui pourraient y participer directement ou indirectement, les forces en présence, leurs capacités et leurs vulnérabilités⁶⁸ ; qualités dont elles ne disposent pour anticiper les nouvelles formes de

⁵⁹ Voir, A., Fogue Tedom, *Enjeux géostratégiques et conflits politiques en Afrique Noire*, Paris, L'Harmattan, 2008, 418p.

⁶⁰ Voir, S., Tchetchoua Tchokonté, *Op.Cit.*

⁶¹ Voir, Général V., Desportes, « Éditorial », *Doctrines, Renseigner pour les forces*, 2006, n° 09, p. 3.

⁶² Voir, M., Masson, « L'avenir du renseignement », *Géoéconomie* 2009/4 (n° 51), p. 10.

⁶³ Voir, A., Fogue Tedom, *Cameroun : sortir le renseignement du maintien de l'ordre politique. En faire un outil stratégique*, Yaoundé, Les Éditions du Schabel, 2017, 471p.

⁶⁴ Voir, P., Vennesson, « Penser les guerres nouvelles : la doctrine militaire en questions », *Pouvoirs*, 2008/2 (n° 125), pp. 81-92.

⁶⁵ Voir, B., Laperche, « Les inventions, la science et la guerre : la place du secret », *Innovations*, 2005/1 (n° 21), p. 109.

⁶⁶ Voir, Général Chéreau, « Les nouvelles menaces : le défi du renseignement d'intérêt militaire », *Doctrines, Renseigner pour les forces*, 2006, n° 09, p. 28.

⁶⁷ Voir, M., Masson, « L'avenir du renseignement », *Géoéconomie*, 2009/4 (n° 51), p. 14.

⁶⁸ Voir, M., Masson, « Les défis du renseignement militaire », interview accordée à Diploweb.com le 1^{er} février 2009, article consulté sur Diploweb.com 17/09/17, p. 6.

menaces⁶⁹. D'où la demande constante faite par elles d'une assistance étrangère⁷⁰.

S'appuyant sur ces fenêtres d'opportunité⁷¹ que leur offrent les États africains, souffrant d'extraversion et de cécité stratégiques, les grandes puissances instrumentalisent l'éthique⁷² et l'aide apportées à ces pays durant leurs périodes électorales à des fins géostratégiques. La complexité, voire l'incertitude des risques et menaces actuels, qui pèsent sur la démocratisation de l'espace politique de l'Afrique et son développement économique, confèrent une priorité à la connaissance et à l'anticipation, dans un monde où la circulation des informations est devenue instantanée⁷³. C'est à travers ce prisme qu'il faut ériger « connaissance et anticipation, incluant le renseignement » en fonction stratégique à part entière⁷⁴ part les populations et les États Africains car, dans un système international où chaque acteur, qu'il soit national, régional

⁶⁹ Pour anticiper et prévoir lesdites menaces, le ROHUM fait appel à des qualités humaines rarement réunies dans le même homme : connaissances scientifiques et stratégiques, compréhension en profondeur d'un théâtre ou d'une situation, aptitude à la communication, expérience professionnelle, aptitude à savoir s'exfiltrer si nécessaire, rigueur morale et la compétence multilingue, éléments que les forces de défense et de sécurité africaines n'arrivent pas jusqu'ici à combiner. Voir, F. X., Noah Edzambi, « Le déficit de l'UA dans le domaine du renseignement comme frein à son projet de renaissance à l'horizon 2063 », *Dialectique des intelligences*, n° 004, 2017, pp. 167-198.

⁷⁰ C'est l'exemple du déploiement de 300 militaires américains au Cameroun, à la demande du gouvernement de Yaoundé, s'inscrivant dans la lutte contre le groupe État islamique en Afrique de l'Ouest. Voir, « Washington déploie 300 marines contre Boko Haram au Cameroun », www.afrique7.com, du 16/10/2015, consulté le 15/04/2017, et S. F., Joireman, « HIV/AIDS in Africa », *Lynne Reiner Publishers*, 2006, pp. 147-148.

⁷¹ Développé par J. W. Kingdon dans son ouvrage paru en 1984, *Agendas, Alternatives and Public Policies*, le modèle de fenêtre d'opportunité traite du processus d'émergence des problèmes et de leur mise en agenda en politiques publiques. La fenêtre est ouverte par un problème pressant, (problem window), qui appelle une solution. Le couplage (coupling) désigne le moment où une solution prise par une autorité publique vient s'attacher à un problème. Voir, P., Ravinet, « Fenêtre d'opportunité. Analyse du processus de mise sur agenda et déconstruction de la rationalité », in *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Sciences Po, 2010, pp. 217-225.

⁷² Mêler éthique et politique étrangère n'est pas chose aisée. Toutefois, plutôt qu'une véritable révolution de la politique africaine des pays développés et émergents, l'introduction de l'éthique est une astuce cosmétique pour masquer leur stratégie respective de puissance. L'ajustement de leur politique africaine à une approche éthique ou de morale demeure un enjeu géopolitique et participe d'un registre volatile, lié en partie à la versatilité d'une opinion publique internationale et africaine insaisissable sur les thématiques environnementales, « droits-de-l'hommes », culturelles, démocratie ou autres. Elle est une politique de « camouflage » visant à masquer les réels objectifs de leur Realpolitik en Afrique. Voir, F., Charillon, « L'éthique : le nouveau mot d'ordre de la politique étrangère française ? », *Revue internationale et stratégique* 2007/3 (N°67), pp. 88-90.

⁷³ Pour Michel Rocard, « Le renseignement est l'un des investissements les plus rentables de l'État. Il est l'une des fonctions fondamentales de la sécurité nationale de tout État de droit et constitue une condition nécessaire à la prospérité du pays », « Pour une politique de renseignement », *Le Figaro*, 7 mars 2008, cité par M., Masson, *ibid.*

⁷⁴*Ibid.*



ou international, adopte une stratégie pour mieux se positionner en fonction de ses capacités propres⁷⁵, « sans la connaissance, on est dans la main des autres⁷⁶ ». La fonction connaissance et anticipation aurait une importance particulière, parce qu'une capacité d'appréciation autonome des situations est la condition de décisions libres et souveraines⁷⁷. Cette fonction recouvre notamment le renseignement⁷⁸ et la prospective. Elle permettrait l'anticipation stratégique qui éclairerait les actions et les décisions d'entités étatiques africaines dans leur volonté d'accepter des soutiens extérieurs durant des processus électoraux. Elle serait également une condition de l'efficacité opérationnelle des forces mises en œuvre lors des élections et contribuerait à l'économie des moyens que les institutions tant étatiques que privées pourraient utiliser pour remplir leurs missions. Cette capacité permettrait à un État d'engager en toute connaissance de cause dans des actions qui sont de plus en plus coordonnées avec d'autres États partenaires et alliés. Le renseignement serait la condition de l'anticipation et de l'appréciation de situation, de la prévention et des interventions intelligentes⁷⁹. Dès lors, ne pas investir dans le renseignement revient à ignorer les nouvelles expressions de la guerre, à se condamner à ne pas préparer le bon outil⁸⁰ et à être stratégiquement immature. En effet, « Pour exister sur la scène

⁷⁵ Voir, F. X., Noah Edzimpi, « La maturité stratégique comme élément d'affirmation d'un état sur la scène internationale : l'exemple du Royaume du Maroc », *Espace géographique et société marocaine*, septembre 2017, n° 19, p. 101.

⁷⁶ Voir, M., Masson, *Op.cit.*, p. 4.

⁷⁷ Voir, *Défense et sécurité nationale, Le Livre Blanc* de la France, Edition numérique réalisée par le Ministère de la Défense, 2013, p. 70.

⁷⁸ Comme le souligne le stratège Ben-Israël, le renseignement est avant tout « une institution de clarification de la réalité ». Il est le processus qui, grâce à la valorisation d'éléments bruts, permet à un sujet complexe de devenir intelligible, à un phénomène de devenir compréhensible. Il obéit à une méthodologie qui se formalise grâce à un cycle de valorisation de l'information et de construction de l'analyse participant à la compréhension du phénomène considéré. Autrement dit, le renseignement est une information recherchée dans le but de répondre à un besoin de savoir utile à la décision en environnement incertain ou opaque. La fonction renseignement, quant à elle, est un processus d'exploitation qui, à partir de connaissances acquises auprès de différentes sources qu'elle oriente, a pour finalité de délivrer à un client les savoirs utiles à la décision en environnement incertain ou opaque. Voir, C., de Maillard, « La France et le renseignement criminel : entre volonté et réalité, une ambition à écrire », *Sécurité et stratégie* 2014/2 (17), p. 55 ; F., Beau, « Culture du renseignement et théories de la connaissance », *Revue internationale d'intelligence économique* 2010/1 (Vol 2), p. 166.

⁷⁹ Voir, Général V., Desportes, *La guerre probable. Penser autrement*, Éditions Economica, Paris, 2007, p. 124.

⁸⁰ Voir, M., Masson, « Les défis du renseignement militaire », interview accordée à Diploweb.com le 1^{er} février 2009, article consulté sur Diploweb.com 17/09/17, p. 6.

internationale et espérer peser dans les affaires du monde, il faut avoir des idées, des ressources humaines et financières et le courage de faire des choix. Il faut avoir des idées car l'important n'est pas d'avoir une place à table mais d'avoir quelque chose à dire. Cela suppose une capacité d'analyse indépendante et une vision stratégique de ce qui est possible et souhaitable pour soi et pour les autres⁸¹ ». Et pour ce faire, le renseignement, véritable outil d'influence⁸², politique, économique, scientifique et culturel⁸³, doit être recadré et renforcé en Afrique pour une souveraineté stratégique. Dans une logique de « contre-encerclement », favorisée par la fonction stratégique de connaissance et d'anticipation du renseignement, l'élite gouvernante africaine ferait du soutien étranger un instrument qui lui permette de transformer, au mieux des intérêts des populations, l'actuelle dynamique géostratégique des puissances émergentes et occidentales sur leur espace politique. C'est alors que la sécurisation des intérêts fondamentaux des pays du continent, surtout de cette espace politique, serait sauvegardée par l'établissement d'une politique de défense et de sécurité.

B- L'établissement de document sécuritaire pour définir, circonscrire et protéger les intérêts fondamentaux

Les politiques publiques sont « les interventions d'une autorité investie de la puissance publique et de légitimité gouvernementale sur un domaine spécifique de la société ou du territoire⁸⁴ ». Une politique de sécurité et de défense a majoritairement pour but d'une part la protection des citoyens d'un État et, d'autre part, la défense des intérêts nationaux⁸⁵ dudit pays⁸⁶. La

⁸¹ *Ibid.*, p. 27.

⁸² Grâce à l'Affaire Farewell, le président Mitterrand, à peine élu et peu suspect de sympathie envers les services de renseignement, gagna la confiance de Ronald Reagan, alors président des États-Unis, provoqué et atterré par l'entrée de ministres communistes dans le gouvernement français. En juillet 1981, lors du sommet d'Ottawa, Mitterrand lui révéla entre autres, en tête-à-tête, que les espions soviétiques s'étaient procuré la couverture radar des États-Unis destinée à prévenir une attaque nucléaire ou généralisée par la voie des airs. Voir, M., Masson, *Op.Cit.*, p. 13.

⁸³ Voir, M., Masson, *Op.Cit.*, p. 6.

⁸⁴ Voir, L., Boussaguet, S., Jacquot et P., Ravinet, *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, 4^e édition, Science-po. Les presses, 2004, p. 420.

⁸⁵ La notion d'intérêt national est indissociable de la quête de la puissance. Sa définition « est une chose complexe qui évolue selon les époques, les systèmes politiques, les systèmes de droits et de valeurs, etc., l'intérêt national ne saurait en tout état de cause être confondu avec l'intérêt de sécurité national, fut-il 'essentiel', ni même avec l'intérêt de l'État 'quand bien même ce dernier serait invoqué au nom de la "raison d'État" ! L'intérêt national reflète les aspirations d'un peuple d'occuper, dans le cadre de la communauté mondiale, une place qui correspond le mieux à ses traditions historiques, culturelles et spirituelles et qui lui assurerait la pleine réalisation de son potentiel. La principale institution politique habilitée à définir l'intérêt national, ainsi qu'à l'exprimer et à le soutenir, est l'État qui assure la légitimité de son pouvoir en valorisant les aspirations de la communauté socioculturelle qu'il représente ». Voir, J., Victor, D.-S., Carolina, « L'intérêt national-facteur déterminant des priorités stratégiques de la République de Moldova », *Studii Europenne* (2014), 2, pp. 105-121, <http://www.ssoar.info/ssoar/bitstream/handle/document/41894/ssoar-studeuropene-2014-2->



formulation des intérêts fondamentaux se présente comme un procès dynamique et complexe étant donné que cette catégorie reflète des réalités sociales qui comportent la totalité des besoins et aspirations communs à tous les membres d'une entité socioculturelle⁸⁷. La satisfaction et le soutien de ses besoins et aspirations sont une condition indispensable à l'existence et à l'identité de la société en tant que sujet de l'histoire. Ceux-ci reflètent les aspirations d'un peuple d'occuper, dans le cadre de la communauté mondiale, une place qui correspond le mieux à ses traditions historiques, culturelles et spirituelles et qui lui assurerait la pleine réalisation de son potentiel⁸⁸. Il s'agit donc, pour les pays africains, de concevoir des documents de défense et de sécurité pour certains et, pour d'autres, d'évaluer objectivement ces derniers, pour constater que très peu définissent les intérêts fondamentaux d'une part, et, d'autre part, atteignent les objectifs définis dans le plan opérationnel. L'éveil stratégique exige de ce fait qu'ils repensent leurs politiques de manière intrinsèque et raisonnable. Les intérêts fondamentaux d'une entité étatique se subdivise en trois axes à savoir : les intérêts vitaux, les intérêts stratégiques et, enfin, les intérêts de puissance.

Selon l'article 410-1 du Code pénal français, « Les intérêts fondamentaux de la nation s'entendent (...) de son indépendance, de l'intégrité de son territoire, de sa sécurité, de la forme républicaine de ses institutions, des moyens de sa défense et de sa politique, de la sauvegarde de sa population en France et à l'étranger, de l'équilibre de son milieu naturel et de son environnement et des éléments essentiels de son potentiel scientifique et économique et de son patrimoine culturel⁸⁹ ». A l'analyse de la définition que donne le Code pénal français des intérêts fondamentaux de la Nation, il se dégage un élargissement des menaces aux causes relevant de la sécurité humaine dont la sauvegarde de la population ainsi que la préservation de

2juc_et_al-Linternet_national_facteur_determinant.pfd?sequence ; P., Cardot, « De la définition et de la défense des intérêts nationaux (première partie) », in *Regards Citoyen*, <http://regards-citoyens.over-blog.com/article-de-l-interet-national-109057769.html>, consultés le 01/03/2018.

⁸⁶ Voir, P., Danisova, « La politique de défense et sécurité de la République Tchèque », Master en Administration publique, Ecole Nationale d'Administration, février 2007, p. 8.

⁸⁷ Voir, J., Victor, D.-S., Carolina, Carolina, « L'intérêt national-facteur déterminant des priorités stratégiques de la République de Moldova », *Studii Européenne* (2014), 2, p. 1, http://www.ssoar.info/ssoar/bitstream/handle/document/41894/ssoar-studeuropene-2014-2-2juc_et_al-Linternet_national_facteur_determinant.pfd?sequence, consulté le 01/03/2018.

⁸⁸ *Ibid.*

⁸⁹ Voir, A., Fogue Tedom, *Op.Cit.*, p. 38.

l'équilibre de l'environnement⁹⁰. Les intérêts stratégiques, quant à eux, renvoient aux rapports entretenus par un acteur étatique sur la scène internationale, mais aussi aux actions et aux avantages qu'il tire de ces relations établies. Ils se présentent comme ceux destinés à protéger et défendre les intérêts vitaux d'une entité étatique, dans un environnement international qui change selon les contextes en vigueur. C'est ainsi que pour la République Tchèque, les intérêts stratégiques ont pour objectif d'assurer la défense des intérêts vitaux, mais aussi la prospérité et le développement social du pays⁹¹. L'on pourrait définir les intérêts de puissance comme « la sensation d'orgueil, mélange de libido et de pulsion vitale⁹², ressentie par tout acteur international stratégiquement mature, et les avantages qu'il tire de sa capacité d'inscrire ses intérêts à l'ordre du jour des résolutions d'institutions tant régionales qu'internationales, d'influencer fortement voire modifier les politiques publiques d'une entité étatique, tout en ayant une priorité en matière de maîtrise de leurs différents agendas, ceci selon les enjeux et les contextes internationaux en vigueur. Ils s'appuient sur un ensemble de moyens, ressources, physiques, humaines, intellectuels, militaires, économiques, diplomatiques, technologiques, industriels, etc., susceptibles d'être mobilisés par une Nation pour permettre à l'État de réagir, voire d'imposer sa volonté⁹³ sur ladite scène mondiale ». c'est alors que la Stratégie de Sécurité Nationale russe réitère l'ambition, maintes fois formulée par Moscou, de « rehausser le

⁹⁰ *Ibid.* pp. 8-9. Cette définition date du 1^{er} mars 1994, arrêtée après la publication, en 1992, du programme pour la paix du Secrétaire général des Nations Unies, Boutros Boutros Ghali. Celui-ci soulignait que les causes militaires n'étaient plus les seules à menacer la sécurité mondiale car, « une couche d'ozone poreuse pourrait constituer une menace plus grave pour une population exposée qu'une arme hostile. Sècheresse et maladies peuvent décimer aussi impitoyablement que les armes de guerres ». Le rapport sur le développement humain de 1994 de l'ONU consacre une lecture plus large de la notion de sécurité, la sécurité humaine aux deux points suivants :

- « Protection face aux perturbations soudaines et douloureuses dans le rythmes de nos vies quotidiennes » (connue sous le nom de « absence de peur ») ;
- « Sécurité devant les menaces constantes de la faim, de la maladie, du crime et de la répression » (connue sous le nom de « absence de besoin »).

De ces deux points se dégagent sept éléments constitutifs de la sécurité humaine :

- Sécurité économique (revenu minimum garanti) ;
- Sécurité alimentaire (accès physique et économique à la nourriture) ;
- Sécurité sanitaire (absence relative de maladie et d'infection) ;
- Sécurité environnementale (accès à des réserves d'eau saine, à l'air propre et à des terres non dégradées) ;
- Sécurité personnelle (sécurité devant la violence physique et les menaces) ;
- Sécurité communautaire (préservation de l'identité culturelle) ;
- Sécurité politique (protection des libertés et droits humains fondamentaux).

⁹¹ Voir, P., Danisova, « La politique de défense et sécurité de la République Tchèque », Master en Administration publique, Ecole Nationale d'Administration, février 2007, p. 27.

⁹² Voir, P., Verluise, « Géopolitique-La puissance : quels sont ses fondamentaux ? », le 10 novembre 2013, consulté sur le 18/06/2018 <http://www.diploweb.com/Gepolitique-La-puissance.html>

⁹³ Voir, A., Fogue Tedom, *Op.Cit.*, p. 244.



rôle de la Russie dans le monde polycentrique en formation », et fait part de la conviction des autorités russes que leur pays prend une part croissante « dans la résolution des grands problèmes internationaux, le règlement des conflits militaires, la réalisation de la stabilité stratégique et de la suprématie du droit international dans les relations internationales », ce qui fait indirectement référence à, entre autres, l'engagement de la Russie dans la négociation de l'accord sur le nucléaire iranien et son intervention militaire en Syrie⁹⁴. C'est à partir du prisme d'une construction de l'ordre international polycentrique, dans lequel s'inscrivent les intérêts de puissance de la Russie, qui par ailleurs remet en cause les valeurs démocratiques occidentales, que les services de renseignement russes ont fait une intrusion dans la campagne présidentielle américaine de 2016 en dérobant, à travers des cyber-activités civiles et militaires, des données de la candidate démocrate et en les diffusant ensuite sur le site Wikileaks⁹⁵.

La mise en œuvre du processus de sécurisation des intérêts fondamentaux, proprement dit, nécessite au préalable l'identification et l'évaluation des menaces et des risques, l'élaboration et la gradation des ripostes, au plan juridique et éventuellement militaro-sécuritaire, l'appréciation des capacités extérieures de coopération ainsi que leur sincérité. La mise en action du programme devrait tenir compte de la nécessité d'harmoniser les politiques nationales, d'assurer la cohérence entre les différents acteurs nationaux, pour une bonne collaboration de sécurisation desdits intérêts fondamentaux. En somme, les pays du continent devraient envisager de faire élaborer, par des experts, un document de sécurité et de défense qui définit les intérêts fondamentaux en premier et, en second, présente l'ensemble de grandes options et principes politiques, stratégiques et militaires qu'une entité étatique définit et adopte en vue d'assurer sa défense et sa sécurité. Ensuite, la conception d'une législation sur l'orientation et la programmation de gestion et de sécurisation desdites ressources, serait bénéfique. Dans ce cadre, les pays du continent pourraient intégrer, dans l'agenda de l'UA mais aussi dans ceux d'institutions sous régionales dédiées à la sécurité, la question de sécurisation d'intérêts fondamentaux des États membres, dont la maîtrise de l'espace politique africain est l'un des objectifs géostratégiques des puissances

⁹⁴ Voir, I., Facon, « La nouvelle stratégie de sécurité nationale de la Fédération de Russie (Présentation analytique) », *Fondation pour la Recherche Stratégique*, note n° 05/2016, 10 février 2016, p. 3.

⁹⁵ Voir, A., Fogue Tedom, *Op.Cit.*, p. 347.

étrangères dans leur instrumentalisation de l'aide durant les processus électoraux.

Conclusion

En somme, il était question d'analyser l'instrumentalisation de l'aide étrangère accordée par les grandes puissances, durant les échéances électorales en Afrique subsaharienne. Il ressort que le soutien concurrentiel apporté par les principales puissances industrielles en Afrique subsaharienne lors des divers scrutins qui émaillent l'histoire politique de cette partie du continent constitue une importante ressource géostratégique leur permettant de réaliser leurs divers projets de domination. En effet, l'usage à géométrie variable de l'« aide » durant les élections, dans la réalisation de leurs objectifs géostratégiques, se mesure ainsi dans les déclarations contradictoires faites par les chancelleries occidentales, mais aussi dans le soutien logistique durant les processus électoraux. Bien plus, outre l'impératif de sécurisation de leur espace, les États et populations Africains devraient se doter d'une conscience géopolitique qui leur permettent de cerner en enjeux géopolitique et géoéconomique en vigueur dans le monde post guerre froide où, pour tout acteur internationale stratégiquement mature, on a non pas tant la place qu'on mérite que celle qu'on se donne. Dans ce contexte, afin que les Africains cernent dans l'aide étrangère accordée à leurs pays une adaptation d'acteurs stratégiquement émancipés à l'évolution des enjeux géostratégiques post bipolarité, l'émancipation stratégique d'États du continent passe, en premier, par un renforcement de la fonction stratégique du renseignement, qui permettrait de déceler, dans les soutiens extérieurs aux élections, des fenêtres d'opportunités qui transforment l'espace politique africain au mieux des projets géostratégiques de puissances étrangères, et mettent en mal la sécurisation des intérêts fondamentaux desdits États. En second, les pays du continent devraient envisager de faire élaborer des documents de sécurité et de défense respectifs qui, prise individuellement, définissent les intérêts fondamentaux en premier et, en second, présentent l'ensemble de grandes options et principes politiques, stratégiques et militaires qu'une entité étatique définit et adopte en vue d'assurer sa défense et sa sécurité. Pour ce faire, la mise en œuvre du processus de sécurisation des intérêts fondamentaux, nécessite, au préalable, l'identification et l'évaluation des menaces et des risques, l'élaboration et la gradation des ripostes, au plan juridique et éventuellement militaro-sécuritaire en second, et, enfin, l'appréciation des capacités extérieures de coopération et de soutien ainsi que leur sincérité.



Bibliographie

Anzilotti, D., Cours de droit international, 1929.

Aquitaine Cap Métiers, Association régionale pour la formation, l'orientation et l'emploi, *Métiers de la forêt et du bois, Contrat d'objectifs territorial*, 2011-2015.

« Aux États-Unis, le rêve américain n'est pas fait pour les Noirs », *L'Observatoire*, article publié le 23 août 2014 sur www.google.org

BBC World Trust, *Support to Media in Electoral Processes*, Londres, 2010.

Bédar, S., « Info dominance et globalisation », *Les cahiers du numérique*, vol. 3, n° 1-2002.

Boisbouvier, C., *Hollande l'Africain*, Paris, La découverte, 2015.

Boisselet, P., « RDC : Kerry pour des élections « crédibles », sans Kabila », document consulté sur www.jeuneafrique.org

Bronheim, S., Magrab, P., Crowel, R., « l'exclusion sociale aux États-Unis : vers des solutions au niveau des collectivités locales » *Georgetown University Child Development Center, Center for Child Health and Mental Health Policy*, 1999, April 23, p. 2, 27p., disponible sur <http://www.jhu.edu>

Chouala, Y. A., « Existe-t-il des politiques publiques en Afrique ? Une discussion à partir du terrain camerounais », Communication au Colloque de Bordeaux, les 03 et 04 mars 2006, Co-organisé par le CEAN et la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.

« Communauté internationale et droit d'ingérence : Approche manichéenne et vérité des urnes violée » sur <http://ambenatna.over-blog.com/article-cote-d-ivoire-l-ua-designe-un-panel-de-5-chefs-d-État-dont-3-dictateurs-putchist-pour-discuter-de-la-democratie-66237735.html>

Coutau-Begarie, H., *Traité de stratégie*, Paris. Economica, 1999.

Darracq, V., Magnani, V., « Les élections en Afrique : un mirage démocratique ? », *Politique étrangère*, 2011/4 (Hiver).

De Zeeuw, J., "Projects do not Create Institutions. The Record of Democracy Assistance in Post Conflict Countries", *Democratization*, vol. XII, n° 4, 2005.

De Zeeuw, J., Kumar, K., (dir.), *Promoting Democracy in Post-Conflict Societies*, Boulder, Lynne Rienner Publishers, 2006.

« Donald Trump va taxer fortement les importations d'acier », Infos Reuters, article publié le 01/03/2018 sur www.google.org

Fogue Tedom, A., *Cameroun : sortir le renseignement du maintien de l'ordre politique. En faire un outil stratégique*, Yaoundé, Les Editions du Schabel, 2017, 471p.

Fogue Tedom, A., *Enjeux géostratégiques et conflits politiques en Afrique Noire*, Paris, L'Harmattan, 2008, 418p.

Fogue Tedom, A., « Le mythe de la marginalisation stratégique de l'Afrique : analyse de la dynamique américaine et chinoise autour du pétrole africain », in Kamto, M., (dir.), *L'Afrique dans un monde en mutation. Dynamiques internes ; marginalisation internationale ?*, Afrédit, Africaine d'Édition, 7 février 2010.

Foutoyet, S., *Nicolas Sarkozy ou la Françafrique décomplexée*, Paris, Tribord, 2009.

Frère, M.-S., « Les médias, « chiens de garde » des élections au Burundi et en RDC ? Une critique de l'assistance internationale aux médias », *Afrique contemporaine*, 2015/4 (n° 256).

Frère, M.-S., *Afrique Centrale. Médias et conflits. Vecteurs de guerre ou acteurs de paix*, Bruxelles, Complexe-GRIP, 2005.

Gonidec, P.-F., « Le colonisateur a transféré aux Africains son idée de l'État », in P.-F. Gonidec (dir.), *L'État africain. Evolution, Fédéralisme, Centralisation et Décentralisation*, 2^e édition avec la collaboration d'Alain Bockel, Paris, LGDJ, 1985.

Hearn, J., "The 'Uses and Abuses' of Civil Society in Africa", *Review of African Political Economy*, vol. XXVIII, n° 87, 2001.

Hugon, P., « Côte d'Ivoire : quelles issues possibles après deux mois d'attentisme et de pouvoir bicéphale ? », article publié sur [www. Diploweb.com](http://www.diploweb.com)

Investig'Action, « Les USA ont un agenda caché en République démocratique du Congo », sur <http://www.investigaction.net/Le-Journal-de-l-Afrique-7-Une.html>

Kamto, M., « Crise de l'État et réinvention de l'État en Afrique », in Kamto, M., (dir.), *L'Afrique dans un monde en mutation. Dynamiques internes ; marginalisation internationale ?*, Afrédit, Africaine d'Édition, 7 février 2010.

Kaufman, E., « Règles générales du droit de la paix », *RCADI*, vol. 54, 4^e trim. 1935.

Kissinger, H., *La nouvelle puissance américaine*, Paris, Fayard, Collections Nouveaux Horizons, 2003.

« La communauté internationale, c'est quoi ce machin ? », sur <http://mondafrique.com/lire/international/2015/04/29/la-communauteinternationale-cest-quoi-ce-machin>



« La communauté internationale », sur <http://www.tv5monde.com/cms/chaine-francophone/info/Lesdossiers-de-la-redaction/syrie-2013/p-26169-lg0-La-communauteinternationale-une-pensee-magique-.htm>

Lauterpacht, H., « Règles générales du droit de la paix », RCADI, vol. CXII, 4^e trim. 1937.

« Le maire de New York veut construire 240000 logements », Agence France Presse, article publié le 03 février 2015 sur www.google.org

Lorot, P., « De la géopolitique à la géoéconomie. La géoéconomie, nouvelle grammaire des rivalités internationales », *Géoéconomie, Revue trimestrielle, Été 2009, Les Conflits de la mondialisation*, numéro anniversaire.

Mahamat Orozzi, A., « Communauté internationale ou société internationale », sur <http://www.cours-de-droit.net/cours-de-droit-des-institutions-internationalesa121602512>

Market Monitor Métallurgie USA 2016, *Aradius, Managing risk, enabling trade*, document numérique publié le 29 septembre 2016 sur www.google.org

McDougal, M. S., H., Lasswell, Reisman, W. M., « Theories about International Law : Prologue to a Configurative Jurisprudence », in McDougal, M. S., Reisman, W. M., (dir.), *International Law Essays*, Mineola, Foundation Press, New York, 1981.

Médard, J.-F., « Crise africaine et démocratisation : les perspectives difficiles de la transition démocratique en Afrique » in Kamto, M., (dir.), *L'Afrique dans un monde en mutation : dynamiques internes, marginalisation internationale ?*, Paris, Afredit, 2010.

Milhat, C., « L'État constitutionnel en Afrique francophone : entre État de droit et « état de droit », Centre d'études sur les droits africains et le développement institutionnel des pays en voie de développement, Université Montesquieu-Bordeaux IV (France).

Mukonde Musulay, P., *Démocratie électorale en Afrique subsaharienne Entre droit, pouvoir et argent*, document numérique disponible sur www.globethics.net/publications

Nchare Nom, T. M., « les mises en garde occidentales au sujet des révisions constitutionnelles opportunistes en Afrique : entre discours diplomatiques et positionnements géostratégiques », *Dialectique des intelligences*, n° 002, 2016.

Olinga, A. D., « L'Afrique en quête d'une technique d'enracinement de la démocratie constitutionnelle » in Kamto, M., (dir.), *L'Afrique dans un monde en mutation. Dynamiques internes ; marginalisation internationale ?*, Afrédit, Africaine d'Édition, 7 février 2010.

Ottaway, M., "Promoting Democracy after Conflict. The Difficult Choices", *International Studies Perspectives*, n° 4, 2002.

Owona Nguini, M.-E., « Cinquantenaire des Afriques : bilan et perspectives en Afrique centrale et au-delà (une évaluation critique et/ou reconstructive) », *Enjeux*, n° 41, octobre-décembre 2009.

Pourtier, R., « Les élections de 2011 en RDC, entre cafouillage et tripatouillage », *EchoGéo*, juillet 2012, 17p.

Pourtier, R., « L'État et le territoire : contraintes et défis de la reconstruction ». In Tréfon, T., (dir.), *Réforme au Congo (RDC). Attentes et désillusions, Cahiers africains, Afrika Studies*, n° 76, Tervuren, Musée Royal de l'Afrique centrale, Paris, L'Harmattan, 2009.

Quantin, P., *Les élections en Afrique : Entre rejet et institutionnalisation*, Bordeaux, Centre d'Étude d'Afrique Noire/I.E.P. de Bordeaux, 2000.

Rapport d'information fait au nom de la Commission des Affaires Étrangères, de la Défense et des Forces Armées sur la sécurité des approvisionnements stratégiques de la France, Sénat, n° 349, 2011.

Roch, A., « Géopolitique et mécanismes de raréfaction des ressources combustibles et minières », thèse de Doctorat en science politique, Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis, École doctorale de sciences sociales, 2012.

Smith, S., « La politique d'engagement de la France à l'épreuve de la Côte d'Ivoire », *Politique africaine* 1/2003, n° 89.

Subra, P., « La géopolitique, une ou plurielle ? Place, enjeux et outils d'une géopolitique locale », *Hérodote*, 2012/3 (n° 146-147).

Tchetchoua Tchokonté, S., « La déconstitutionnalisation du principe de la limitation des mandats présidentiels en Afrique subsaharienne : alliance hégémonique contre la démocratie », *Dialectiques des intelligences*, n° 002, second semestre 2016.

Teson, F., *Humanitarian Intervention: an Inquiry into Law and Morality*, Transnational Publishers, New York, 1997.

Tjade Eone, M., « Journalisme Embedded et info dominance américaine », in J.-E., Pondi (dir.), *Une lecture africaine de la guerre en Irak*, Maisonneuve et Larose/Afrédit, Paris, décembre 2003.

Weber, M., *Le Savant et le politique*, Plon/Union générale d'édition, Paris, 1987.

2

L'observation des processus électoraux africains par la communauté internationale : un indicateur de démocratie captive d'une contingence

Raphaël BATENGUENE ASSIL*

Donald BETEGNE**

Résumé :

Le processus de démocratisation amorcé au début de la décennie 1990 est le fruit de l'action combinée des forces endogènes et exogènes à ce continent. La Communauté internationale contribue, notamment à travers ses diverses missions d'observation électorale. Signe tangible de son intérêt pour des élections libres et transparentes, l'observation internationale des processus électoraux est, ces dernières années, une activité en plein essor, au point d'être incontournable sur le continent. Néanmoins, malgré l'existence des principes déontologiques, elle n'échappe pas aux considérations politiques et géostratégiques de ses promoteurs. Les enjeux se situent autour du maintien de l'Afrique dans une périphérie dépendante des grandes puissances en vue de mieux consolider leurs avantages économiques et stratégiques.

Mots clés : Afrique ; démocratie ; élections ; mission d'observation électorale ; Communauté Internationale

Introduction

La chute des régimes communistes en Europe orientale et la désintégration de l'empire soviétique au début de la décennie 1990¹ a constitué un tournant pour le système international, particulièrement le système politique africain. Ce fut l'époque du libéralisme triomphant et de l'universalisation des valeurs

* Ph.D. en Histoire des Relations Internationales. Enseignant-chercheur, Chargé de cours au Département d'Histoire de l'Université de Douala.

**Master II, option : Politique, États et Relations Internationales au Département d'Histoire de l'Université de Douala.

¹ M. Drain, *Relations Internationales*, 19^e édition, Bruxelles, Larcier, 2014, pp. 299-301.



occidentales. État de droit, droit de l'homme et démocratie forment désormais le nouveau « temps mondial »², puisque devenus notions cardinales des relations internationales³. Sur le continent africain, la bourrasque en provenance d'Europe orientale fut un important vecteur de profondes transformations de la nature des régimes et du vécu des populations. Dans cette partie du monde, les pouvoirs autoritaires qui jadis inspiraient crainte et terreur absolues, renvoient désormais à leurs peuples une image de « lion édenté »⁴, face aux revendications pour un nouveau régime politique. Face à la pression populaire, l'on assiste à des mesures d'ouverture en faveur de la démocratisation du continent, aboutissant au rétablissement des libertés fondamentales et du pluralisme politique.

Dans ce processus, il ne faudrait pas oublier la contribution des partenaires extérieurs du continent africain qui par le biais de l'arme financière, contraignent les dirigeants africains à démocratiser les États dont ils ont la charge. Le discours de la Baule lors du 16^e sommet franco-africain de 1990 annonçait les couleurs que la France souhaitait donner à ses relations avec le continent africain. La *Paristroika*, sorte de *Perestroika* à la française pour l'Afrique, crée une relation étroite entre démocratie et aide publique au développement (APD). La France n'était pas la seule puissance occidentale (on l'oublie très souvent) à faire de la démocratie, un des principaux critères de ses relations avec le continent africain. Les États-Unis et l'Allemagne étaient sur la même dynamique⁵. Dès lors, la Communauté internationale ne cesse de manifester un grand intérêt pour l'équité et la transparence des processus électoraux ayant cours sur ce continent. Elle le fait au travers d'une aide multiforme en direction des États africains, notamment à travers le déploiement des missions d'observation électorale. En effet, l'observation internationale des échéances électorales en Afrique se présente comme un véritable problème, tant au niveau de sa pratique que de ses réels objectifs. De ce fait, cette pratique s'intéresse-t-elle en réalité à la crédibilité des élections en Afrique ou n'est-elle qu'un indicateur de la caporalisation des régimes africains par leurs partenaires externes à des desseins géopolitiques ?

² Dans le cadre des Relations Internationales, cette expression renvoie au paradigme en vigueur.

³ M. Kamto, *Droit International de la Gouvernance*, Paris, A. Pedone, 2013, p. 79.

⁴ Y. A. Assogba, *L'Afrique au fil de la Démocratisation, du Développement et de la Mondialisation*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 22.

⁵ E. Biagiotti, « Discours allemand et conditionnalité démocratique », *Politique africaine*, n° 60, 1996, p. 19.

De nombreux auteurs se sont intéressés à cette problématique, soit en relevant l'aspect positif de cette pratique, soit en mettant en lumière ses incohérences. Arne Tostensen⁶ soutient que celle-ci est un moyen informel de faire appliquer l'article 25 de la Convention internationale sur les libertés civiles et politiques. Elle est rejointe par Federico Santopinto⁷ qui voit en les missions d'observation de l'UE, un instrument original dans la gestion post conflit dans le monde. D'autres par contre, voient en l'observation internationale des processus électoraux une source potentielle de crise. C'est le cas d'Ursula Daxecker⁸ pour qui, la publication de cas de fraude et de manipulation des résultats électoraux par les observateurs internationaux pourrait déboucher sur des violences et crises politiques internes. Toujours dans cette optique, Lucilia Pereira⁹ insiste sur la politisation des rapports des observateurs internationaux, qui, en fonction de leurs intérêts, procèdent à des interprétations divergentes sur la signification d'élections libres et équitables. Tout ceci montre la place centrale qu'occupe cette pratique dans les débats scientifiques.

L'observation internationale des élections est une activité qui prend de l'ampleur au sein de la communauté internationale, à tel point qu'elle ne peut être négligée par la communauté des chercheurs. Cette contribution ambitionne de mettre en exergue les réalités de la pratique de l'observation internationale des processus électoraux en Afrique, en particulier les enjeux qui en découlent de ce phénomène. Elle émet l'hypothèse selon laquelle, l'observation internationale des échéances électorales cautionnée par la Communauté internationale privilégie les intérêts géopolitiques de ses parrains au détriment des peuples de ce continent. Elle s'appuie sur les informations disponibles proposées par les institutions à l'instar de l'Union Européenne, l'OSCE et les publications de chercheurs appartenant à des domaines de connaissance divers. Elle est organisée autour de trois idées majeures traitant des principes déontologiques de l'observation internationale des élections (I) ; du vécu et la pratique de ce phénomène en terre africaine (II) et des principaux enjeux autour de l'observation internationale des processus électoraux par la communauté internationale (III).

⁶ A. Tostensen, « Election observation as an informal means of enforcing political rights », *Nordisk Tidsskrift For Menneskerettigheter*, vol. 22, n° 3, 2004.

⁷ F. Santopinto, « Les missions électorales de l'UE : un outil discret de gestion des crises », Note d'analyse du GRIP, 29 juillet 2014.

⁸ U. E. Daxecker, « The cost of exposing cheating : International election monitoring, fraud, and post-election violence in Africa », *Journal of Peace Research*, 2012

⁹ L. Pereira, « Free and fair : the politicization of election monitoring reports », Thesis submitted to the College of Graduate Studies and Research in partial fulfillment of requirements for the Degree of Master Arts in the Department of Political Studies, University of Saskatchewan, 2006.



I. Déontologie de l'observation internationale des processus électoraux.

Dans de nombreuses activités socioprofessionnelles à l'instar de la médecine, des métiers du droit ou de l'enseignement, il existe un ensemble de normes et règles devant régir le comportement des praticiens. Les missions internationales d'observation des élections, d'où qu'elles viennent et où qu'elles soient ne dérogent pas à cette règle¹⁰. Chaque institution internationale qui déploie une mission d'observation possède son propre code de déontologie. Elles ont toutes en commun de se fonder sur les mêmes valeurs.

1. Le respect de la souveraineté des pays d'accueil.

Considérée comme la capacité d'un État d'agir en toute liberté, sans être soumis à aucun engagement dont il n'est pas partie prenante¹¹, la souveraineté est un principe directeur des relations internationales. Elle traduit l'indépendance de ce dernier vis-à-vis de ses autres congénères, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières. Dans la plupart des constitutions, le peuple est reconnu comme le véritable détenteur de la souveraineté, qu'il exerce par le biais de mandataires selon le mode de désignation. Ainsi, les joutes électorales sont l'expression visible et tangible de l'exercice de ce pouvoir¹². Les missions d'observation ne doivent en aucune manière porter atteinte à la souveraineté du pays d'accueil ; elles ont obligation de s'abstenir de tout acte susceptible de porter préjudice à l'indépendance du pays hôte. Respecter la souveraineté suppose adopter une posture de non-ingérence dans les affaires internes d'un État. Les missions d'observation parrainées par la Communauté internationale doivent s'abstenir de s'ingérer de quelque manière que ce soit dans le processus électoral. Leur rôle se limite à examiner le processus électoral et à soumettre leurs conclusions sous forme de rapport à l'attention des acteurs politiques locaux et aux partenaires extérieurs. Par ailleurs, elles doivent respecter et se soumettre à la législation du pays d'accueil. En réalité, les observateurs internationaux ne sont ni au-dessus des lois, ni détenteurs d'une quelconque immunité comme le souligne le manuel d'observation électorale de l'UE : « *Les observateurs respecteront la législation du pays. La qualité d'observateur*

¹⁰M. Albert (dir), *L'observation électorale : Guide pratique à l'intention des membres de missions d'observation électorale à l'étranger*, 2^e édition, Saint-Foy, Directeur Général des Elections du Québec, 1999, p. 5.

¹¹ M. Drain, *Relations Internationales*, 19^e édition, Bruxelles, Larcier, 2014, pp. 83-84.

¹² Electoral Observation and Democracy Support (EODS), *Manuel d'Observation électorale de l'Union Européenne*, 3^e édition, Bruxelles, Union Européenne, 2016, p. 17.

international ne confère aucune immunité particulière, à moins que le pays d'accueil ne le prévoie »¹³. Ils ne doivent leur présence que par la discrétion des autorités nationales. Raison pour laquelle, ceux-ci doivent travailler en étroite collaboration avec les dirigeants de l'État où la mission d'observation séjourne. C'est ce que recommande la plupart de manuels et de guides à l'intention des observateurs internationaux : « *La méthodologie de la mission d'observation, y compris les conditions minimales d'une observation efficace, pourra être examinée avec le gouvernement hôte, même si la question doit déjà avoir été soulevée avec celui-ci lors de la mission exploratoire* »¹⁴. Ainsi, les missions d'observation électorale sont tenues de participer à des réunions d'information et de travail non seulement avec les différents responsables du pays hôte, mais aussi avec tous les autres acteurs du processus électoral¹⁵.

2. Professionnalisme et impartialité.

C'est une lapalissade d'affirmer que la Communauté internationale porte une attention particulière à la promotion et au renforcement de la démocratie et de l'État de droit. D'ailleurs, pour l'Union Européenne dont : « *Le soutien à la démocratie dans le monde n'est pas seulement conforme aux principes fondamentaux de l'Union européenne; il est également dans l'intérêt de l'Europe et constitue un outil essentiel de sa politique extérieure* »¹⁶, il apparaît primordial qu'elle y veille par le biais de l'assistance électorale et des missions d'observation. Si les parrains de la démocratie manifestent un intérêt pour des processus électoraux, les observateurs internationaux se doivent d'être des modèles de transparence.

Chaque membre d'une mission internationale d'observation a le devoir d'afficher un comportement intègre en toute circonstance. En effet, la crédibilité d'une mission et la réputation de l'organisation internationale qui la parraine dépendent du professionnalisme de ses agents. Dans ce sens, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) recommande à l'intention de ses observateurs qu'ils fassent : « *preuve à tout moment d'un comportement professionnel et de la discrétion personnelle la plus totale* »¹⁷. Ils se doivent donc d'être intègres et professionnels durant la période de leur mission. Autrement dit, ils ont l'obligation de faire leur travail avec toute la rigueur et le sérieux que recommande leur profession, sans aucune once de corruption. Cela

¹³Electoral Observation and Democracy Support (EODS), *Manuel d'Observation électorale de l'Union Européenne*, 3^e édition, Bruxelles, Union Européenne, 2016, p.23.

¹⁴ A. Eriksson, *Manuel des missions d'observation électorale de l'UE*, Stockholm, The Swedish International Development Agency (SIDA), 2002, p.45.

¹⁵Electoral Observation and Democracy Support (EODS), *Manuel d'Observation électorale...*, pp. 143-144.

¹⁶ Ibid, p.9.

¹⁷ Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), *Manuel d'observation des élections*, 5^e édition, Varsovie, OSCE/BIDDH, 2005, p. 24.



implique pour ces derniers une certaine rectitude morale et une grande dose d'impartialité. L'impartialité est une notion cardinale dans le monde des élections et doit s'appliquer à tous les acteurs en charge de l'arbitrage des processus électoraux. Être impartial signifie qu'un individu prend une posture médiane ; il n'est ni pour un tiers, ni pour son congénère. Les missions internationales d'observation se doivent d'afficher leur impartialité en ne montrant aucun signe ostentatoire (verbal et autre) de préférence¹⁸.

3. Du devoir de réserve.

Si les joutes électorales représentent un moment crucial de la vie politique d'une nation, en Afrique, elles revêtent une importance particulière. D'une part, il s'agit du renouvellement de l'élite dirigeante des États africains, de sanctionner la gouvernance de ces derniers par leur éviction ou par le renouvellement de leur mandat, signe de confiance entre élus et électeurs et leur légitimité¹⁹. D'autre part, à cause de la configuration des sociétés africaines, notamment l'usage presque fréquent du discours tribal, les élections en terre africaine sont souvent sujettes à des explosions de violence (potentielles ou avérées). Ainsi, il existe un lien étroit entre démocratie et groupes sociologiques (ethnies) sur le continent africain. A en croire Bayart, Geschiere et Nyamnjoh, l'affirmation identitaire en Afrique se cristallise au moment où s'amorce le processus de démocratisation au début de la décennie 1990. Pour ces derniers :

Il convient en effet de préciser le moment politique où survient cette affirmation de l'autochtonie. Il s'agit sans conteste de celui de la démocratisation des régimes autoritaires et des stratégies de restauration autoritaire, deux processus quasi concomitants dans les années quatre-vingt-dix, qu'il convient pourtant de ne pas confondre²⁰.

De 1990 à nos jours, l'immixtion du fait identitaire dans la vie politique et son exacerbation lors des joutes électorales font des celles-ci des périodes à haut risque pour la stabilité des États. La mobilisation de l'ethnicité dans les politiques managériales des pays africains n'est pas une simple vue de l'esprit. Plusieurs cas illustrent la manière dont les acteurs politiques utilisent la tribu

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Electoral Observation and Democracy Support (EODS), *Manuel d'Observation électorale de l'Union Européenne*, 3^e édition, Bruxelles, Union Européenne, 2016, p. 17.

²⁰ J-F Bayart, P. Geschiere, F. Nyamnjoh, « Autochtonie, démocratie et citoyenneté en Afrique », *Critique internationale* n°10, janvier 2001, p. 182.

comme ressource politique²¹. Dans un tel contexte, les missions d'observations électorales doivent agir en toute prudence.

Les organisations telles que l'UE ou l'OSCE recommandent à leurs observateurs de se garder de faire des commentaires ou des déclarations aux médias ou à des tierces personnes sur la nature de la mission ou les opérations électorales en cours²². En réalité, les équipes internationales en charge de l'observation des élections ne peuvent communiquer que par un porte-parole dûment désigné par elles. C'est lui, au moment opportun, qui doit communiquer selon la procédure, les conclusions de la mission. L'objectif étant d'éviter toute déclaration susceptible de déclencher des violences. Raison pour laquelle la sélection des membres des missions d'observation doit être rigoureuse. Durant la phase préliminaire de la mission, ils ont le devoir de s'imprégner des connaissances indispensables sur le pays cible²³.

En tant que pratique sociale, l'observation électorale en général et celle conduite par les partenaires internationaux en particulier, dispose d'un ensemble de principes éthiques censés la régir. Ce qui justifie la floraison des codes de conduite et de guides, tout ceci dans la perspective de professionnaliser et de crédibiliser non seulement l'action des missions internationales d'observation, mais aussi les organisations dont elles dépendent.

II. L'observation internationale des élections en Afrique, élément révélateur d'une démocratie liée

L'Afrique fait partie des régions du globe où la démocratie n'est pas encore consolidée. En réalité, cette difficulté résulte du fait qu'elle demeure un simple discours. Selon Yao Assogba : « *C'est une culture, une manière de vivre. Elle doit être apprise, intériorisée et traduite quotidiennement dans les pratiques sociales, les rapports sociaux et le fonctionnement des institutions* »²⁴. Or on note très vite et sans être un observateur bien averti de la scène africaine, le dualisme antagonique de la nature des régimes politiques africains depuis 1990. D'une part, une « Afrique démocratique » représentée par des pays comme le Bénin, le Sénégal, le Nigéria ou le Ghana, où il existe une culture démocratique. D'autre part, une « Afrique pseudo-démocratique » dans laquelle la démocratie reste à l'état de discours, d'énoncé vide de sens. Dans cette partie du continent, tout se passe

²¹ *Ibid.*

²² Electoral Observation and Democracy Support (EODS), *Manuel d'Observation électorale ...*, p. 23.; Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), *Manuel d'Observation des Elections...*, p. 24.

²³ Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), *Manuel d'observation des élections*, 5^e édition, Varsovie, OSCE/BIDDH, 2005, pp. 18-19.

²⁴ Y. A. Assogba, *L'Afrique au fil de la Démocratisation, du Développement et de la Mondialisation*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 32.



comme si l'option démocratique du pays n'avait pas mis fin à l'autoritarisme des années 1960²⁵, puisque les vieilles pratiques ont toujours la peau dure²⁶. C'est dans ce cadre que la Communauté internationale intervient pour s'assurer de la fiabilité des processus électoraux par l'offre d'une gamme variée d'assistance, y compris les missions d'observation électorale.

1. Les partenaires internationaux de l'observation électorale en Afrique.

Depuis la fin de la confrontation Est-Ouest, on a assisté à une inflation des missions d'observation électorale²⁷ ; inflation due non seulement à la transformation progressive des régimes totalitaires, mais aussi, à l'érection de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit comme nouveaux paradigmes des relations internationales et par conséquent, élément d'insertion sur la scène internationale. Comme le souligne Luc Sindjoun : « Bien plus, l'internationalisation de la protection des droits de l'homme ou encore sa promotion symbolique en norme de comportement, en marque de distinction dans la « société de cour » internationale, a des répercussions sur le jeu des États »²⁸, ce qui sous-entend deux possibilités non contradictoires. Premièrement, la position d'un État est tributaire de la nature de son régime politique ; un pays non démocratique est susceptible d'être marginalisé au sein de cette « société de cour » et donc de ne profiter des retombées démocratiques. Deuxièmement, compte tenu de la nature inégalitaire des États au sein du système international, un pays sous développé à cause de sa conversion aux normes de civilité en vigueur, voit sa souveraineté diluée par le droit de regard de la Communauté internationale. Ainsi, les missions d'observation électorale font partie de la panoplie d'instruments de surveillance de la démocratie en Afrique. Il existe plusieurs acteurs internationaux qui participent à l'observation des processus électoraux sur le continent africain, néanmoins,

²⁵ Ibid, pp. 40-41.

²⁶ M.-L., Eteki-Otabela, *Le Totalitarisme des États Africains : le cas du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2001, pp.299-300.

²⁷ M. Ronceray, « A bureaucratic bias? EU election observation missions in Africa: between independence and development industry », *EU Diplomacy Papers*, n° 3, 2017, p. 4.

²⁸ L. Sindjoun, « La civilisation internationale des mœurs : éléments pour une sociologie de l'idéalisme structurel dans les relations internationales », *Études internationales*, vol. 27, n° 4, 1996, p. 846.

dans le cadre de cette étude, un seul d'entre eux sera évoquer : l'Union Européenne²⁹.

Avec un total de 170 missions de coopération électorale (missions d'observation et autres) en 2017³⁰, l'UE se présente comme un acteur majeur dans ce registre. En effet, la participation des missions d'observation électorale de cette organisation se fonde sur des instruments juridiques et est perçue comme une préoccupation centrale de sa politique extérieure. Que ce soit le Traité sur l'UE de 1992 (Traité de Maastricht) ou les Accords de Cotonou de 2000, elle réaffirme son engagement à œuvrer pour la promotion, le respect et la consolidation de la démocratie et des droits de l'homme dans le monde³¹. Raison pour laquelle, l'action extérieure de l'UE s'adosse toujours sur une conditionnalité démocratique car : « *La promotion et la défense des principes démocratiques, des droits de l'homme et de l'État de droit constituent un élément essentiel de toute relation ou coopération entre l'Union européenne et les pays tiers* »³².

Ainsi, dans ses relations avec le continent africain, les pays appartenant à cette organisation mettent un accent particulier sur cette doctrine, du fait de sa pertinence en la matière³³. L'Afrique figure en bonne place dans la politique de coopération électorale de l'Union Européenne en vertu des conventions qui existent entre elle et son partenaire d'outre Méditerranée ; si pour l'Afrique maghrébine, les questions relatives à la démocratie et aux droits de l'homme sont mentionnées dans la Politique Européenne de Voisinage, les Accords de Cotonou contiennent des clauses démocratiques devant structurer la configuration des rapports euro-africains depuis le début de la décennie 2000. Tel que le remarque Dieter Frisch, la nature explicite de la mention de ces éléments a eu pour corolaire leur consécration en norme juridique contraignante³⁴, autrement dit, la formulation de celles-ci en règle de droit international donne une dimension nouvelle aux rapports entre l'Europe et le

²⁹ La répartition géographique des missions d'observation électorale de l'Union Européenne met en lumière la prépondérance du continent africain. En effet, entre 2000 et 2015, sur 65 pays ayant reçu une mission d'observation, 32 sont situés en Afrique. Voir carte dans Electoral Observation and Democracy Support (EODS), *Manuel d'Observation électorale de l'Union Européenne*, 3^e édition, Bruxelles, Union Européenne, 2016, p. 19.

³⁰ M. Ronceray, « A bureaucratic bias? EU election observation missions in Africa: between independence and development industry », EU Diplomacy Papers, n° 3, 2017, p.4.

³¹ Electoral Observation and Democracy Support (EODS), *Manuel d'Observation électorale de l'Union Européenne*, 3^e édition, Bruxelles, Union Européenne, 2016, p. 17.

³² Ministère des Affaires Étrangères, *Guide de la Politique Étrangère et Sécurité Commune (PESC)*, Paris, Ministère des Affaires Étrangères, 2006, p. 16.

³³ M. Ronceray, « A bureaucratic bias? », p. 4».

³⁴ D. Frisch, « La politique de développement de l'Union Européenne : un regard personnel sur 50 ans de coopération internationale », Rapport ECDPM n° 15, Maastricht, European Center Development Policy Management (ECDPM), 2008, pp. 30-31.



continent africain : la politique du bâton et de la carotte³⁵. Cela signifie qu'elle se montre généreuse envers les pays qui font des efforts considérables en la matière, sévère en direction des États irrespectueux des droits de l'homme et de la démocratie³⁶.

2. De la captivité de la démocratie africaine.

Les Accords de Cotonou consacrent en matière de coopération euro-africaine, une politique de conditionnalité démocratique. Il devient dès lors évident que la démocratie en terre africaine est prisonnière de ses promoteurs : c'est une démocratie embastillée. Dans cette perspective, les joutes électorales constituent des indicateurs de cette réalité et les missions d'observation électorale jouent un rôle de premier plan, d'où leur présence sur le continent africain. De nombreux partenaires bilatéraux et multilatéraux déploient au moment des échéances électorales, des équipes d'observation électorale et assimilées pour veiller à la liberté et à l'équité de ces processus. Le rôle des observateurs internationaux ne diffère pas de celui de leurs homologues nationaux à savoir : s'assurer de la transparence des processus (détecter et répertorier la fraude sous toutes ses formes). Cependant, d'autres tâches leurs sont assignées dans leur feuille de route. Ils doivent surveiller le respect de la liberté des médias, des politiques, la collecte et le processus de proclamation des résultats³⁷. Cela implique que les missions d'observation puissent compter un nombre conséquent de personnes afin de couvrir le maximum de bureaux de vote. Or, si on se fie aux chiffres que donne Frederico Santopinto à propos des observateurs déployés par l'UE dans le monde (10000 observateurs environ)³⁸, on se rend bien compte de la difficulté de ceux-ci à couvrir l'ensemble des espaces où se déroulent les joutes électorales.

En réalité, la participation des observateurs internationaux est beaucoup plus complexe que ce que l'on croit percevoir. A en croire Thomas Carothers, le déploiement des missions d'observation se fait de manière progressive et séquentielle. C'est par petits groupes que les équipes arrivent sur le terrain à

³⁵ Ibid.

³⁶ Ministère des Affaires Etrangères, *Guide de la Politique Etrangère et Sécurité Commune (PESC)...*, pp. 17-19.

³⁷ M. Ronceray, « A bureaucratic bias? EU election observation missions in Africa: between independence and development industry », *EU Diplomacy Papers*, n° 3, 2017, p.4.

³⁸ F. Santopinto, « Les missions électorales de l'UE : un outil discret de gestion des crises », *Note d'analyse du GRIP*, 29 juillet 2014, p. 3.

chaque phase du processus électoral, jusqu'au jour du scrutin³⁹. Le jour du scrutin, les équipes d'observateurs internationaux sillonnent les bureaux de vote, s'entretiennent avec quelques responsables, observent la manière dont le vote se déroule ainsi que le comptage⁴⁰. Pour terminer, la mission prend fin d'une manière particulière, les équipes se lancent dans une course effrénée pour donner une conférence de presse⁴¹, c'est l'événement le plus attendu, hormis la proclamation des résultats, du processus électoral. De cette description, deux constats se dégagent.

Au regard de la méthodologie employée par les équipes d'observateurs, on est en droit de douter de la qualité de leurs conclusions. Il a été souligné plus haut l'insuffisance des missions d'observation dans le maillage de l'ensemble des bureaux de vote d'un pays, du fait du nombre restreint d'observateurs. De ce fait, ils se concentrent sur la capitale et quelques grands centres urbains, laissant volontairement des zones grises de fraude et de manipulation électoralistes. Pourtant, la participation de ces derniers devrait avoir un impact positif sur le processus électoral : « *Election observers not only publicize electoral fraud but sometimes help prevent it. Out of fear of being caught by foreign observers, political authorities may abandon plans to rig elections* »⁴². Cependant, du fait de leur taille, les équipes d'observation ne peuvent pas s'acquitter convenablement de leur tâche. C'est du moins le constat qui peut être dressé à l'issue des récentes élections kenyanes Cette élection saluée par la Communauté internationale, sur la base des observations du Centre Carter, fut invalidée par la Cour suprême du pays pour des faits que les observateurs de cette ONG étaient supposés détecter. Le cas du Kenya n'est pas isolé, mais il est révélateur du jeu trouble des missions internationales d'observation électorale.

Bien plus, les missions d'observation se présentent comme des éléments indispensables dans la certification démocratique des États. Ils sont de véritables agents certificateurs car de leur rapport dépend non seulement la classification, mais aussi la tournure des relations entre l'Afrique et la Communauté internationale. Raison pour laquelle les acteurs de la classe politique et même la société civile nationale leur portent une attention particulière. Certes, un partenaire extérieur a le pouvoir d'envoyer une mission, cette décision répond elle aussi à la sollicitation de la classe politique locale⁴³. Pour le gouvernement d'un pays africain dans lequel séjourne une pareille

³⁹ T. Carothers, «The observer observed », *Journal of Democracy*, vol. 8, n° 3 July 1997, pp. 17-18.

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ *Ibid.*

⁴² *Ibid.*, p. 19.

⁴³ M. Albert (dir), *L'observation électorale : Guide pratique à l'intention des membres de missions d'observation électorale à l'étranger*, 2^e édition, Saint-Foy, Directeur Général des Elections du Québec, 1999, pp. 11-12.



équipe, la présence de celle-ci est un signe de sa bonne foi en matière de démocratie, tandis que pour les partis politiques, la société civile et l'opinion publique nationale et internationale, elle est un gage d'élections saines et crédibles⁴⁴. Ainsi, la non certification d'un processus électoral par la mention « libre et transparente », suffit à inciter les partenaires occidentaux à revoir leur politique de coopération avec le pays tiers. Au Cameroun, les élections présidentielles de 1992 ont été en partie à l'origine de la suspension de l'aide de certains partenaires occidentaux. Sévèrement fustigées par le *National Democratic Institute for International Affairs* (NDI), les puissances occidentales telles l'Allemagne et les États-Unis suspendirent leur aide dans la foulée⁴⁵.

Au demeurant, il apparaît évident que les missions d'observation électorale parrainées par la Communauté internationale sont des outils d'imposition de la démocratie et de ses valeurs. D'une importance capitale dans le processus de socialisation internationale des États africains à l'ère de la post bipolarité, ces missions jouent un rôle primordial dans la certification démocratique de ce continent. Autrement dit, elles contribuent à la captivité de la démocratie en terre africaine. Seulement, cette activité constitue une importante ressource géostratégique permettant à leurs promoteurs d'assouvir leurs prétentions de puissance sur le continent.

III. Les enjeux de l'observation internationale des échéances électorales sur le continent.

Depuis la décennie 2000, on remarque que la pratique démocratique continue de faire son chemin en Afrique. L'une des expressions la plus palpable de cette vitalité du processus démocratique est la ritualisation des joutes électorales dans la presque totalité des pays de ce continent⁴⁶. Au niveau institutionnel national et même continental, l'inscription des valeurs démocratiques dans les constitutions et les traités instituant des organisations régionales démontre leur appropriation par les États africains⁴⁷. Néanmoins, l'école rationaliste de l'analyse de politique étrangère (APE) indique que l'attitude d'un acteur est

⁴⁴ U. E. Daxecker, « The cost of exposing cheating : International election monitoring, fraud, and post-election violence in Africa », *Journal of Peace Research*, 2012, p. 3.

⁴⁵ F. Pigeaud, *Au Cameroun de Paul Biya*, Paris, Karthala, 2011, pp. 57-59.

⁴⁶ P. Mukunde Musulay, *Démocratie électorale en Afrique subsaharienne : entre droit, pouvoir et argent*, Genève, Globethics.net, 2016, pp. 19-22.

⁴⁷ Y. A. Chouala, « Éthique et politique internationale africaine du XXI^e siècle : les normes de civilité à l'épreuve du jeu réaliste des États », *Politique et Sociétés*, vol. 25, n°2-3, 2006, pp. 194-197.

déterminée par la possibilité d'accroissement de ses gains⁴⁸. Objectivement, une action de politique extérieure n'a pour but que la recherche et /ou la consolidation des intérêts de celui ou de ceux qui en sont les promoteurs. Dans cette optique, l'ancrage démocratique de l'Afrique demeure dans une perspective instrumentale et intéressée de la part de ses promoteurs.

1. Les considérations politiques.

L'un des principaux enjeux de l'observation des processus électoraux africains par ses partenaires extérieurs demeure la continuation, même sous des formes tacites, de la domination coloniale. En effet, depuis la fin de la période coloniale marquée par les indépendances des États africains, les anciennes puissances colonisatrices et les États-Unis ont développé des stratégies visant à maintenir leur présence sur le continent africain⁴⁹. La France par exemple a tôt fait de signer à l'approche des indépendances, des actes juridiques lui octroyant certains privilèges dans ses anciennes colonies, les accords de coopération. D'autres puissances ont misé sur le financement de régimes autoritaires dans la perspective de garder leurs positions géostratégiques. Avec la disparition du rival communiste, les puissances occidentales décidèrent de changer de fusil d'épaule. Désormais c'est la sélectivité démocratique de l'engagement qui prime, autrement dit, les valeurs libérales deviennent le nouveau cheval de Troie de la consolidation des intérêts occidentaux et donc, les missions d'observation des processus électoraux, des instruments de caporalisation des régimes politiques africains. Ainsi, la présence des observateurs internationaux, notamment ceux de l'UE est perçue selon ce raisonnement comme une forme tacite d'ingérence politique dans les pays bénéficiaires des engagements financiers⁵⁰.

Outre le « paternalisme démocratique » de la Communauté internationale, il existe une autre considération symbolique autour de l'observation des élections en Afrique : la stature internationale (image) des membres de cette dernière. En effet, l'image que renvoie un État ou une institution est un élément indispensable pour son insertion dans le système international. Ce qui implique que chaque acteur de l'arène cherche, par tous les moyens, à soigner son image à l'extérieur de ses frontières. Cette préoccupation cadre avec les objectifs de la politique étrangère des nations, comme celles de l'action extérieure d'une organisation internationale. En réalité, l'effet recherché par chaque membre est celui de promouvoir et de garantir de la défense des valeurs universelles.

⁴⁸ J.-F., Morin, *La Politique étrangère : théories, méthodes et références*, Paris, Armand Colin, 2013, pp. 72-73.

⁴⁹ D. Millet, *L'Afrique sans Dette*, Liège, Paris, CADTM, Syllepse, 2005, p. 30.

⁵⁰ F. Santopinto, « Les missions électorales de l'UE : un outil discret de gestion des crises », Note d'analyse du GRIP, 29 juillet 2014, p. 3.



L'Union Européenne par exemple se complait à renvoyer l'image d'une puissance normative (*Normative Power Europe*)⁵¹. Par son activisme dans le domaine de la démocratie et des droits de l'homme, cette dernière s'impose comme un acteur majeur : « *In his words, the EU exports and promotes five core norms, all of which are at stake with EOMs: election monitoring can contribute to peace (politicisation and scrutiny contributing to the pacification of conflicts); democracy; liberty; human rights and the rule of law (by deterring adverse dynamics)* »⁵². Une telle posture inspire de la part de ses congénères, respect, admiration et crainte.

2. Les enjeux géostratégiques.

Le continent africain est un vaste espace stratégique suscitant la convoitise de nombreuses puissances, au nombre desquels celles d'Occident. Cet intérêt grandissant pour ce continent remet en cause la rhétorique du déclassement, de la dévalorisation et de la marginalisation⁵³ :

En raison de ses potentialités, l'Afrique est au centre des rivalités entre anciennes et nouvelles puissances qui usent de stratégies pour soit consolider leur position, soit prendre pied sur une terre dont ils n'étaient pas présents auparavant⁵⁴. Il apparaît donc évident que face à la concurrence agressive des puissances émergentes, les États occidentaux usent donc de leur pouvoir de certification au travers des missions d'observation électorale pour sécuriser leurs intérêts stratégiques. En l'espace de deux décennies, la production pétrolière a considérablement augmenté, jusqu'à 50% en 2010⁵⁵. Cette augmentation de la production pétrolière a pour conséquence une importante compétition pour l'approvisionnement en cette source d'énergie indispensable aux industries. Ainsi, le continent africain qui à un moment, avait complètement disparu des cartes des stratèges occidentaux connaît un regain d'intérêt. Dans cette optique, l'observation internationale des élections apparaît aux yeux de ses promoteurs comme un instrument de pression sur les régimes africains afin de préserver leurs intérêts

⁵¹ M. Ronceray, « A bureaucratic bias? EU election observation missions in Africa: between independence and development industry », *EU Diplomacy Papers*, n° 3, 2017, p.8.

⁵² *Ibid.*

⁵³ J.-M. Chevalier, « Le pétrole africain : entre malédiction des importations et des exportations », *Afrique contemporaine*, vol. 4, n° 216, 2005, p. 57.

⁵⁴ *Ibid.*, pp. 6-7.

⁵⁵ J.-M. Chevalier, « Le pétrole africain », p. 57.

L'observation des élections sur le continent africain a également pour objectif de juguler ce qui s'apparente à un problème de sécurité intérieure en Occident : l'immigration clandestine. Vu le lien qui existe entre la situation politique et économique d'un État et le phénomène migratoire, cette pratique a aussi pour objectif de limiter les flux migratoires en direction de leurs pays. En effet, l'absence de démocratie, les nombreuses violations des droits humains et le travestissement de l'État de droit⁵⁶ comptent parmi les raisons qui poussent des milliers d'Africains sur les chemins de l'exil. La violence d'État avec son corolaire les révoltes et les conflits drainent un flot de réfugiés en Occident.

Conclusion

Au terme de cette étude qui traitait des motivations réelles de la Communauté internationale à observer les élections sur le continent africain, force est de constater que, l'observation internationale des processus électoraux marque l'attachement de cette dernière à des élections libres et transparentes. En tant qu'indicateur de la vitalité de la démocratie dans une nation, les échéances électorales symbolisent l'expression de la souveraineté du peuple dans la conduite des affaires locales, les missions d'observation sont déployées dans le but de dissuader toute manipulation en vue de travestir la volonté populaire. Raison pour laquelle, les observateurs sont astreints de se conformer aux principes déontologiques liés à l'exercice de leur activité.

Cependant, les équipes d'observateurs internationaux s'inscrivent dans une logique géopolitique et sont les instruments de caporalisation des États africains. Cette étude a permis de faire ressortir les différents enjeux qui sous-tendent la pratique de l'observation internationale des échéances électorales en Afrique. Derrière les slogans de démocratie, de liberté, d'équité et transparence dans les processus électoraux africains, se cache le dessein de maintenir ce continent dans le giron des puissances occidentales. Il est donc évident que cela corrobore l'hypothèse selon laquelle cette pratique ne sert pas les intérêts des peuples comme elle l'affirme, mais celui de ceux qui la parrainent.

Dans cette perspective, les pays africains doivent définitivement sortir des sentiers battus en traduisant en acte, le discours de la démocratie et les droits de l'homme. En effet, si ces valeurs sont inscrites dans les textes des organisations régionales, elles demeurent encore à l'état de simples énoncés. Il est donc judicieux d'ériger en norme de droit et doter les institutions régionales de véritables puissances normatives. Ainsi, par ses propres moyens, l'Afrique pourra superviser les processus électoraux et sanctionner les États qui se seront rendus coupables de violations dans ce domaine. Cela donnera une autre

⁵⁶ D. Bangoura, « État et sécurité en Afrique », *Politique africaine*, n° 61, mars 1996, p.61.



image de ce continent qui se laisse percevoir comme un espace dépendant de l'extérieur, un continent sous tutelle, un continent éternellement sous assistance de ses partenaires étrangers. De même, l'observation des processus électoraux par la Communauté internationale pose un autre problème, celui du droit international et particulièrement de l'égalité souveraine des États. Cette pratique ne remet-elle pas en cause le principe de l'égalité souveraine des États du fait de la clause démocratique qui l'a engendrée ? L'observation internationale des processus électoraux dans le monde en général et en Afrique, vu sous cet angle, doit-elle être considérée comme une révolution ou une régression du droit international ?

Bibliographie

Ouvrages

Albert, M (dir.), *L'observation électorale : Guide pratique à l'intention des membres de missions d'observation électorale à l'étranger*, 2^e édition, Saint-Foy, Directeur Général des Elections du Québec, 1999.

Assogba, Y. A., *L'Afrique au fil de la Démocratisation, du Développement et de la Mondialisation*, Paris, L'Harmattan, 2012.

Bach, D. C., et al. *La France, l'Allemagne et l'Union Européenne, quelle politique africaine ? Exposés et conclusions du 5^{ème} dialogue franco-allemand de Bordeaux sur l'Europe le 5 février 2010*, Paris, Konrad Adenauer Stiftung, 2010.

Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), *Manuel d'Observation des Elections*, 5^e édition, Varsovie, OSCE/BIDDH, 2005.

Drain, M., *Relations Internationales*, 19^e édition, Bruxelles, Larcier, 2014.

Electoral Observation and Democracy Support (EODS), *Manuel d'Observation électorale de l'Union Européenne*, 3^e édition, Bruxelles, Union Européenne, 2016.

Eriksson, A., *Manuel des missions d'observation électorale de l'UE*, Stockholm, The Swedish International Development Agency (SIDA), 2002.

Eteki-Otabela, M.-L., *Le Totalitarisme des États Africains : le cas du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2001.

Pigeaud, F., *Au Cameroun de Paul Biya*, Paris, Karthala, 2011.

Kamto, M., *Droit International de la Gouvernance*, Paris, A. Pedone, 2013.

Millet, D., *L'Afrique sans Dette*, Liège, Paris, CADTM, Syllepse, 2005.

Ministère des Affaires Étrangères, *Guide de la Politique Étrangère et Sécurité Commune (PESC)*, Paris, Ministère des Affaires Étrangères, 2006.

Morin, J.-F., *La Politique Étrangère : théories, méthodes et références*, Paris, Armand Colin, 2013.

Articles.

Bangoura, D. « État et sécurité en Afrique », *Politique africaine*, n° 61, mars 1996.

Bayart, J.-F., Geschiere, P., Nyamnjoh, F., « Autochtonie, démocratie et citoyenneté en Afrique », *Critique internationale* n°10, janvier 2001.

Biagiotti, E., « Discours allemand et conditionnalité démocratique », *Politique africaine*, n° 60, 1996.

Bourmaud, D., « Les grandes puissances et les enjeux en Afrique », Bach, D. C., et al., *La France, l'Allemagne et l'Union Européenne, quelle politique africaine ? Exposés et conclusions du 5^{ème} dialogue franco-allemand de Bordeaux sur l'Europe le 5 février 2010*, Paris, Konrad Adenauer Stiftung, 2010.

Carothers, T., « The observers observed », *Journal of Democracy*, vol. 8, n° 3 July 1997.

Chevalier, J.-M., « Le pétrole africain : entre malédiction des importations et des exportations », *Afrique contemporaine*, vol. 4, n° 216, 2005.

Chouala, Y. A., « Éthique et politique internationale africaine du XXI^e siècle : les normes de civilité à l'épreuve du jeu réaliste des États », *Politique et Sociétés*, vol. 25, n°2-3, 2006.

Daxecker, U. E., « The cost of exposing cheating: International election monitoring, fraud, and post-election violence in Africa », *Journal of Peace Research*, 2012.

Sindjoun, L., « La civilisation internationale des mœurs : éléments pour une sociologie de l'idéalisme structurel dans les relations internationales », *Etudes internationales*, vol. 27, n° 4, 1996.

Rapports et Notes de recherche.

Frisch D., « La politique de développement de l'Union Européenne : un regard personnel sur 50 ans de coopération internationale », Rapport ECDPM n° 15, Maastricht, European Center Development Policy Management (ECDPM), 2008.



CAPED –Yaoundé (Cameroun)
N° 005/2018 *Revue Dialectique des Intelligences*

*Dossier thématique : supervision des processus électoraux par la
communauté internationale en Afrique Noire : Quels enjeux
géostratégiques près de trente ans après le retour/
l'instauration du pluralisme politique ?*

Ronceray, M., « A bureaucratic bias? EU election observation missions in Africa: between independence and development industry », EU Diplomacy Papers, n° 3, 2017.

Santopinto, F., « Les missions électorales de l'UE : un outil discret de gestion des crises », Note d'analyse du GRIP, 29 juillet 2014.

3

Les usages politiques du discours de Michaëlle Jean sur la commission électorale du Cameroun

Louis-Marie KAKDEU
PhD en analyse du discours
Courriel : kakdeu@yahoo.fr

Résumé :

Ce travail traite de la dissonance politique soulevée par le discours gratifiant tenu sur la Commission électorale du Cameroun (ELECAM) par la Secrétaire Générale de la Organisation Internationale de la Francophonie, Michaëlle Jean, lors de son voyage au Cameroun du 13 au 16 avril 2015. Il étudie l'implicite et le malentendu qui émanent de l'imaginaire politique camerounais et ressort l'inadéquation entre les intentions de communication de l'émettrice et les inférences qui se sont dégagées à la réception. Il ressort de ce discours les prises de position opportunistes de la communauté internationale, notamment de la Secrétaire Générale de l'Organisation Internationale de la Francophonie dans le processus électoral au Cameroun.

Mots-clés : Usage, discours, politique, pragmatique, ELECAM

Introduction

Entre le 13 et le 16 avril 2015, Michaëlle Jean, Secrétaire générale de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), avait effectué un premier voyage au Cameroun après avoir été en République de Guinée le 23 mars 2015. Au cours de cette visite en terre camerounaise, elle avait visité et parlé de plusieurs institutions dont la commission électorale, *Elections Cameroon* (ELECAM). Au sujet de cette institution, elle avait parlé d'« excellente collaboration »¹ lors du déjeuner d'État au Palais de l'Unité et des « experts [exportables] » lors de sa visite aux membres du Conseil Électoral. Ces

¹ Disponible sur site de l'OIF à l'adresse suivante : <http://www.francophonie.org/Discours-de-Michaëlle-Jean-a-45822.html> consulté le 5 septembre 2015.



qualificatifs choisis par Michaëlle Jean avaient engendré une polémique qui s'était manifesté dans la presse locale². La question est de savoir quel implicite a engendré ce conflit dans l'imaginaire politique camerounais ? Pourquoi son « africanité » affichée a-t-elle engendré des effets pervers dans l'opinion qui a plutôt regretté son « satisfécit », son « soutien », sa « légitimation », sa « caution » au processus électoral camerounais pourtant « critiquable » ? Y a-t-il eu une dissymétrie entre son regard international et les attentes locales ? Pourquoi la presse locale l'a-t-elle accusée d'avoir « évité les vrais sujets » et d'être venue au Cameroun « prendre les honneurs » ? Quel impact cette image non-désirée a-t-elle sur la représentation de l'OIF dans l'imaginaire collectif ? Quelles recommandations ?

Sur le plan politique, beaucoup d'orateurs s'expriment sans avoir la pleine maîtrise des effets de leurs discours sur les populations cibles. L'existence d'un conflit discursif signifie que le discours de l'orateur n'a pas été convaincant. Sur ce chemin de la persuasion, Amossy³ propose la rhétorique « comme une théorie de la parole efficace liée à une pratique oratoire ». Meyer⁴ parle de « la discipline qui situe [les problèmes philosophiques, comme scientifiques] dans le contexte humain, et plus précisément inter-subjectif, là où les individus communiquent et s'affrontent à propos [des] problèmes qui en sont les enjeux ; là où se jouent leur liaison et leur déliaison ; là où il faut plaire et manipuler, où l'on se laisse séduire et surtout, où l'on s'efforce d'y croire ». Ainsi, les trois notions centrales à étudier sont : le logos (la rationalité dans le discours), le pathos (l'émotionnel dans le discours) et l'éthos (les vertus et les mœurs de l'orateur). Barthes⁵ liait l'éthos à l'émetteur, le pathos au récepteur et le logos au message qui nécessite d'être argumenté.

Ce travail se subdivise donc en trois parties : D'abord, nous parlerons du pathos (émotionnel) dans le discours de Michaëlle Jean. Ensuite, nous parlerons du logos (argumentation) et enfin, nous finirons par l'éthos (destinataires). Le

² Lire le condensé des réactions et articles de presse sur le lien suivant : <http://blogs.mediapart.fr/blog/joel-didier-engu/180415/mme-michaelle-jean-nous-refusons-une-francophonie-silencieuse-sur-les-violations-des-droits-hu> consulté le 5 septembre 2015.

³ R. Amossy, *L'argumentation dans le discours*, Paris, Nathan, 2010.

⁴ M. Meyer, *La rhétorique*, Paris, Presses universitaires de France, 2004, p. 329.

⁵ R. Barthes, *L'aventure sémiologique*, Paris, Seuil, 1985.

corpus cité dans cet article est le discours officiel⁶ prononcé le 14 avril 2015 au palais de l'Unité du Cameroun.

1. Analyse de l'implicite dans le pathos

Michaëlle Jean s'était dit « fille d'Haïti » lors du déjeuner d'État au Palais de l'Unité le 14 avril 2015. Qu'est-ce que cela connote ? Haïti est un pays pauvre des Grandes Antilles qui devint, en 1804, la première République de population majoritairement noire à être indépendante, suite à la défaite de l'armée de Napoléon Bonaparte lors de la Bataille de Vertières en 1803⁷. Ce pays est lié à l'Afrique par la population, la lutte contre l'impérialisme et le colonialisme et la pauvreté ambiante.

Se dire « fille d'Haïti », c'est impliquer qu'elle est descendante d'esclaves. Le 23 mars 2015 en Guinée, elle avait « repris sur le fil de sa mémoire » en langue créole : « Nou se pitittguinin [nous sommes filles et fils de Guinée] »⁸. Pour des raisons historiques, les Fils d'Haïti ont une charge émotive lorsqu'ils viennent en Afrique. Lors du déjeuner d'État au Palais de l'Unité le 14 avril 2015, elle déclarait son « africanité » en de termes suivants : « Et je déclarais qu'en Guinée je me sentais chez moi. (...) Au Cameroun, je me sens aussi chez moi »⁹. En effet, Charles Quint, le monarque chrétien le plus puissant de la première moitié du XVI^{ème} siècle, avait autorisé la traite des esclaves en 1517 et les Espagnols avaient fait venir d'Afrique des esclaves noirs déportés. En mettant l'emphase sur ses origines, l'intention implicite de communication politique de Michaëlle Jean semble être l'emphase mise sur la mémoire collective haïtienne qui affiche un certain parallélisme avec l'histoire de la (dé)colonisation africaine. En effet, dans les Grandes Antilles comme en Afrique, la partie du territoire dépourvue de ressources naturelles avait été négligée par les colons, ce qui avait accentué les inégalités sociales. Bien plus, la société était juridiquement encadrée par le Code Noir, un texte politique qui ne reconnaissait pas la citoyenneté des esclaves. Par conséquent, se dire « fille d'Haïti » en Afrique après avoir été considérée du temps où elle était

⁶ Disponible sur site de l'OIF à l'adresse suivante : <http://www.francophonie.org/Discours-de-Michaelle-Jean-a-45822.html> consulté le 5 septembre 2015

⁷ J.-P. Le Glaunec, *L'armée indigène. La défaite de Napoléon en Haïti*, Québec, Canada, Lux, 2014, 288 pages

⁸ Discours disponible sur le site de l'OIF à l'adresse suivante : <http://www.francophonie.org/Discours-de-Michaelle-Jean-a.html> consulté le 5 septembre 2015.

⁹ M. Jean, Discours officiel prononcé le 14 avril 2015 au palais de l'Unité du Cameroun.



Gouverneure générale du Canada (2005-2010) comme « fille modèle d'Haïti » impliquait qu'elle était amie des luttes contre les inégalités sociales en Afrique et contre la domination du Sud par le Nord. Elle avait dit : « Ceux qui ont cru pouvoir sectionner radicalement nos racines n'y sont pas parvenus »¹⁰ et cela concordait avec le sens qu'elle avait déjà donné à son investiture comme Gouverneure générale du Canada en 2005 à savoir : « briser les solitudes ». En d'autres termes, cela supposait qu'elle voulait être du côté des faibles depuis sa première entrée en politique en 2005. Elle avait ajouté : « Je suis là pour en témoigner »¹¹ Michaëlle Jean ne s'est pas déplacée au Cameroun dans un pays reconnu pour ses avancées exceptionnelles en matière de démocratie et de bonne gouvernance¹². Nous ne nous y attardons pas au regard des différents rapports accablant de *Freedom House*, *Idea International*, *The Economist*, *Transparency International*, Fondation Mo Ibrahim, etc. Le Cameroun est plutôt classé parmi les pays mal-gouvernés où il existe le désir de pérennisation au pouvoir et la gestion (néo)patrimoniale¹³. Par conséquent, le fait d'avoir laissé ses « sentiments » de « fille d'Haïti » qui foule le sol africain (pathos) dominé le sens de sa lutte politique (logos) a déçu les attentes d'une population qui voulait s'identifier à cette « fille » qui a fui la « dictature » et qui est venue « dire au peuple camerounais qu'il n'est pas seul » (ethos). Elle avait sacrifié la lutte contre la « dictature » et la « persécution » sur l'autel des intérêts de l'OIF, ce qui a contribué à brouiller la perception que le citoyen camerounais qui s'estimait (comme elle) être en exil (politique, économique, etc.) avait de l'OIF.

Une connotation possible est que tout ce qu'elle éprouvait contre la « dictature » était son plaisir personnel d'être de retour aux sources. Elle avait commencé son discours par l'interpellation du pathos : « En de pareilles circonstances, il n'est jamais aisé de trouver les mots justes pour dire ses sentiments ». Elle a poursuivi par l'expression des sentiments avec une forte récurrence des verbes de sensation « toucher », « éprouver », « sentir » (6 occurrences), des substantifs « sentiment », « cœur » (6 occurrences), des possessifs « mes », « nos », « moi », « ses », « nos », « notre », « nous » (38 occurrences) et des pronoms personnels « je » (35 occurrences). Elle avait conclu son discours toujours avec le pathos (« Dans mon pays natal, Haïti où résister face à l'adversité est une règle absolue

¹⁰ M. Jean, Idem

¹¹ M. Jean, Idem

¹² M. Mbengué Nguimè. « Pratiques démocratiques au Cameroun actuel : étude comparée avec la période de l'accession à l'indépendance », in *Outre-mers*, tome 97, n°368-369, 2e semestre 2010. Cinquante ans d'indépendances africaines. pp. 115-135.

¹³ M. Mbengué Nguimè, idem.

(...) ». Cette histoire personnelle a été instrumentalisée pour introduire l'intérêt de l'OIF à flatter le régime camerounais.

Haïti est aussi et surtout le premier pays au monde issu d'une révolte d'esclaves. C'est le seul pays francophone indépendant des Caraïbes. La Révolution française avait entraîné de grands bouleversements sociaux notamment la révolte des esclaves qui avait abouti en 1793 à l'abolition de l'esclavage. L'exemple d'Haïti avait servi à libérer d'autres colonies françaises par la Convention (première abolition de l'esclavage le 4 février 1794). Mettre l'emphase sur ses origines haïtiennes, c'est faire un clin d'œil aux luttes de libération en Afrique en général et au Cameroun en particulier ; c'est impliquer qu'Haïti pouvait servir d'exemple aux pays africains qui luttent pour leur « indépendance totale » ou leur « seconde indépendance » de la France. Se présenter comme « fille d'Haïti » immigrée au Canada, c'est assumer le fait d'avoir renoncé à la nationalité française. Le 23 septembre 2005, elle avait été « libérée de son allégeance à l'égard de la France » par décret ministériel. Vu d'Afrique en général et du Cameroun en particulier, quelle bravoure que de dire « non » à la France comme Sékou Touré chez qui elle était allée le 23 mars 2015 ! Une fois de plus, dire qu'elle est « fille d'Haïti », impliquait qu'elle se hissait en « modèle ». L'a-t-elle vraiment fait ? D'entrée de jeu, elle avait rendu hommage aux héros camerounais : « Je veux aussi avoir une pensée recueillie pour toutes ces héroïnes et tous ces héros camerounais disparus qui ont donné à votre pays son indépendance, mais aussi ses plus grands desseins »¹⁴. Elle avait salué « la somme des plus grands sacrifices que ses dignes filles et fils ont consenti » avant de regretter d'avoir parlé du passé (politique) qu'elle avait relié plutôt à la diversité du pays. Il s'agissait de la feinte et de la stratégie d'évitement qui avait consisté à faire d'un sujet politique un sujet culturel.

Enfin, l'histoire d'Haïti, c'est aussi l'histoire de la paupérisation partagée avec l'Afrique. L'île avait aussi été pillée par le colon ; les résistants amérindiens avaient été soit massacrés et réduits en esclavage soit tenus à l'écart dans les montagnes, marginalisées et fortement paupérisées¹⁵. Les maladies infectieuses, les mauvais traitements, la dénutrition contribuèrent à exterminer cette population. Le 12 janvier 2010, un tremblement de terre de magnitude 7,3 sur l'échelle de Richter avait frappé l'île faisant 300 000 morts¹⁶. Se dire « fille d'Haïti », c'est impliquer qu'elle connaissait la souffrance des pauvres et la douleur des déshérités ; c'est dire qu'elle connaissait la détresse et la vie

¹⁴ M. Jean, op. cit., p3.

¹⁵ J.-P. Le Glaunec, op. cit. p.3

¹⁶ Lire Nicolas Gros-Verheyde, « Les moyens de l'UE prennent le relais des moyens US à Haïti », 22 février 2010 (consulté le 20 mai 2018).



précaire. Mais, l'avait-elle vraiment montré ? Michaëlle Jean avait évité de prendre une position politique malgré sa position politique.

Au niveau du pathos, on voit bien la difficulté qu'a eue Michaëlle Jean de fonctionner sur deux tableaux : celui de « fille d'Haïti » et celui de Secrétaire générale de l'OIF. Au niveau stratégique, les intérêts défendus dans les deux tableaux sont divergents, ce qui a rendu difficile la possibilité de lire son positionnement. Par exemple, en matière de démocratie, l'objectif de l'OIF est de « Contribuer au renforcement de la gouvernance démocratique, des droits de l'Homme, de l'État de droit et du rôle de la société civile »¹⁷. Pour ce faire, elle accompagne les pays qui le souhaitent pour maintenir, voire créer, les conditions d'un environnement politique stable et inclusif. De toute évidence, on note que cet objectif n'a pas été atteint dans la mesure où il s'était dégagé de son profil, un appel au conformisme qui avait été préjudiciable sur l'interprétation de son message. Lors de son voyage en Haïti en mai 2006, elle avait inspiré les jeunes Haïtiens à rebâtir leur pays et le 27 septembre 2006, elle avait lancé un site de clavardage au Canada dénommé « Écoute des citoyens ». Le sentiment de déception engendré au Cameroun faisait suite à son incapacité à remplir tous les espoirs que « les Damnés de la Terre »¹⁸ posaient sur elle. Du « symbole de l'espoir », elle a été perçue comme « envoyée spéciale du système de domination mondiale »¹⁹.

2. Analyse de l'implicite dans le logos (message et argumentation)

Après l'analyse de l'émotionnel dans le discours, l'élément de l'argumentation qui nous intéresse porte sur ELECAM. Qu'avait-elle dit sur cette institution électorale en déphasage avec les attentes des électeurs et son pathos haïtien mais, en phase avec les intérêts de l'OIF ? Lors du Déjeuner d'État le 14 avril 2015, elle avait parlé d'« excellente collaboration » et s'était félicitée d'avoir « désigné récemment Monsieur Samuel Fonkam, Président d'ELECAM, comme chef de la mission électorale de la Francophonie aux Comores »²⁰. Le lendemain 15 avril 2015 lors de sa visite à ELECAM, elle avait parlé des « experts

¹⁷ Lire G. Nakseu, « Paix, démocratie et droits de l'homme », Direction affaires politiques et gouvernance démocratique, disponible sur : <https://www.francophonie.org/-Paix-democratie-et-droits-de-l-.html> consulté le 11 juillet 2018.

¹⁸ F. Fanon, *Les damnés de la terre*, Paris, La Découverte, 2004.

¹⁹ Lire par exemple la réaction de l'écrivaine Calixthe Beyala dans la presse camerounaise sur : <http://www.cameroon-info.net/stories/0,66102,@,cameroun-calixte-beyala-contre-le-sejour-de-michaelle-jean-au-cameroun-parce-que.html> consulté le 5 septembre 2015.

²⁰ M. Jean, op. cit. p3.

[exportables] » : « Les experts d'ELECAM peuvent aujourd'hui venir en renfort dans d'autres pays pour l'observation des élections. Je suis ravie de savoir que la Francophonie a participé à la prise en charge et la formation de tous ces experts (...) »²¹. Ces arguments constituaient-ils une « question éristique » qui est polémique (contrairement à une question dialectique qui chercherait plutôt à persuader) ? Dans quelle mesure ses prises de position de Michaëlle Jean contribuaient-elles à brouiller l'image que les camerounais se faisaient de l'OIF ?

Entre le 18 novembre et le 11 décembre 2006 lors de son voyage d'État en Algérie, au Mali, au Ghana, en Afrique du Sud et au Maroc, Michaëlle Jean avait parlé de : « cinq pays qui méritent notre attention car la démocratie y progresse et des efforts considérables y sont déployés dans plusieurs domaines par une société civile dynamique avec le concours de nombreux coopérants canadiens »²². La démocratie étant une valeur de la Francophonie, elle suppose entre autres la représentation, la participation, la libre compétition et la transparence. Or, ELECAM ne respectait aucune de ces composantes de la démocratie car, il n'existait pas de parité entre l'opposition et le pouvoir au sein de l'institution électorale comme c'était de plus en plus le cas dans les autres pays africains. L'institution n'était pas inclusive et sur le plan managériale, le bicéphalisme qui prévalait à sa tête et bloquait son fonctionnement n'était pas exportable comme le remarquait aussi une des figures de la société civile comme Hilaire Kamga²³. Dans les décrets du 30 et du 31 décembre 2008, le président-candidat Paul Biya avait nommé 14 membres du Conseil électoral d'ELECAM parmi lesquels 12 appartenaient à son propre parti-État, le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC)²⁴. Trois mois avant les élections présidentielles d'octobre 2011, il avait élargi le Conseil électoral à 18 membres en cooptant trois personnalités religieuses à savoir : Monseigneur Dieudonné Watio²⁵, le Révérend Dieudonné Massi Gams²⁶ et le

²¹ M. Jean, Discours prononcé le 15 avril 2015 à ELECAM.

²² Lire le Carnet de voyage de la visite de la gouverneure générale en Afrique, Gouverneur général du Canada, p. 5, disponible sur http://www.gg.ca/cvedc/_pdf/fr_afri_v1.pdf consulté le 03 septembre 2015.

²³ Lire sa réaction sur <http://cameroon-info.net/stories/0,66132,@,cameroun-nbsp-hilaire-kamga-nbsp-laquo-michaëlle-jean-a-montre-qu-elle-ne-maitri.html> consulté le 5 septembre 2015.

²⁴ Lire Edmond Kamguia, « Paul Biya confie Elecama au Rdpc », disponible sur : http://www.bonaberi.com/ar,paul_biya_confie_elecama_au_rdpc,5853.html consulté le 11 juillet 2018.

²⁵ Il était en ce moment l'évêque de Bafoussam.

²⁶ Il était en ce moment le Secrétaire Général de l'Eglise Presbytérienne du Cameroun (EPC) et Président de l'Alliance des Eglises Reformées en Afrique.



professeur Pierre Titi Nwel²⁷. En clair, l'opposition camerounaise avait été exclue du Conseil électoral et la représentante de la société civile, Pauline Biyong²⁸, avait été accusée de collusion avec le RDPC suite à son attribution d'un marché portant sur la campagne électorale du parti-État. Tout cela faisait dire aux observateurs qu'il s'agissait de la reproduction de l'ancienne direction des élections au ministère de l'administration territoriale, puisqu'on retrouvait même dans les démembrements territoriaux les anciens militants et sympathisants du parti au pouvoir. Dans ce contexte, il était incompréhensible que Michaëlle Jean parle « d'expertise » exportable ailleurs en Afrique où l'on s'achemine vers la parité et l'inclusion au sein de la commission électorale. Son argument avait sonné comme une « provocation »²⁹ ou pis, une régression dans le processus électoral africain qu'elle était pourtant supposée défendre en tant que Secrétaire Générale d'une Organisation qui défend la démocratie. On peut dire que le sujet traité ici n'était visiblement pas la démocratie, mais les intérêts stratégiques de l'OIF qu'il fallait ménager. Au sens de Kerbrat-Orecchioni³⁰, Michaëlle Jean avait été accusée d'avoir tenu un discours de « parti pris » qualifié de « satisfécit », « soutien », « légitimation », « caution »³¹ au processus électoral camerounais dans un contexte où l'on l'attendait avec son Institution comme « arbitre neutre ». Elle aurait donc eu un « coup de foudre » (pathos) au Cameroun là où on l'attendait avec une « appréciation et évaluation objective et méthodique »³² de la situation réelle du processus électoral dans le pays.

Ainsi, sa promesse de « donner l'assurance de la solidarité agissante » de l'OIF n'avait pas été tenue. On notait la poursuite de la stratégie d'évitement : au lieu de parler de « vrais sujets », de « vrais problèmes » et de « questions qui

²⁷ Il était en ce moment le Coordonnateur du Service National « Justice et Paix » à la Conférence Episcopale National du Cameroun

²⁸ Elle était présidente de la *Ligue pour l'éducation de la femme et de l'enfant* et directrice de publication du journal *La Cité*. Elle dirigeait aussi une agence de publicité. Elle avait été exclue d'ELECAM pour faute lourde.

²⁹ Lire Jean Takougang, « Michaëlle Jean s'ensauvage au Cameroun: Félicitations de Michaëlle Jean à ELECAM: Provocation et insulte au peuple du changement », Yaoundé, ICI CEMAC, disponible sur <http://www.icicemac.com/actualite/michaelle-jeans-ensauvage-au-camerounfelicitations-de-michaellejean-a-elecamprovocation-et-insulte-au-peuple-du-changement-19393-38-1.html#.VeqzUfmqqko> consulté le 5 septembre 2015.

³⁰ C. Kerbrat-Orecchioni, op. cit. p.3.

³¹ Lire le résumé des réactions disponible sur <http://blogs.mediapart.fr/blog/joel-didier-engu/180415/mme-michaelle-jean-nous-refusons-une-francophonie-silencieuse-sur-les-violations-des-droits-hu> consulté le 5 septembre 2015.

³² Lire Jean Takougang, op. cit. p. 6.

fâchent »³³ qui consistaient par exemple à encourager le dialogue avec l'opposition (démarche inclusive), elle s'était plutôt étendue sur le « terrorisme » et avait rendu compte d'une approche généraliste applicable partout. Elle avait évité le sujet politique en énonçant ce qu'elle avait appelé « nos nombreuses armes de construction massive » à savoir : « l'éducation, la formation, la sensibilisation, l'information, les politiques sociales, le dialogue, le soutien aux initiatives citoyennes de la société civile, l'engagement des jeunes par la culture, les arts et le sport »³⁴. Cela rappelait son ancien poste d'Envoyée spéciale de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en Haïti, poste occupé à partir du 1er octobre 2010 dans le but de favoriser l'éducation.

3. Analyse de l'implicite dans l'éthos

A qui s'adressait Michaëlle Jean et comment ? Tout d'abord, aux autorités camerounaises (Président de la République et son épouse, Premier Ministre), Michaëlle Jean n'avait tenu que des propos valorisants (FFA). Pourtant, elle avait tenu à distinguer ses trois casquettes d'« amie du Cameroun », de Secrétaire Générale de la Francophonie et de « fille d'Haïti ». Ce n'étaient pas ses deux premières casquettes qui avaient soulevé le conflit cognitif, mais celle de « fille d'Haïti » qui était accusée de n'avoir pas joué son « rôle historique » de défenseur du bas-peuple. L'imaginaire politique semble avoir pris acte de ce que la « communauté internationale » n'est pas toujours sensible à la souffrance du peuple mais, « pro-serviteurs [individus qui servent les intérêts des puissances étrangères] »³⁵. Le point nodal de la discorde au Cameroun était l'organisation des élections inclusives, libres et transparentes. Ce qui fondait l'analyse des Camerounais était la question de l'alternance au pouvoir. Parler des « experts » à ELECAM dans un contexte d'éternisation au pouvoir et d'accusation de fraudes était assimilable à un complot contre la démocratie effective au Cameroun exprimé par le Social Democratic Front (SDF), principal parti d'opposition au Cameroun³⁶. C'était une menace pour la face (FTA) des adversaires politiques dans la mesure où le pouvoir était conservé depuis 33 ans.

³³ Lire Edmond Kamguia K., « Francophonie : Comment Michaëlle Jean a évité les questions qui fâchent », La Nouvelle Expression, repris sur <http://blogs.mediapart.fr/blog/joel-didier-engo/180415/mme-michaelle-jean-nous-refusons-une-francophonie-silencieuse-sur-les-violations-des-droits-hu> consulté le 5 septembre 2015.

³⁴ M. Jean, op. cit. p3.

³⁵ Lire Helle Thorning-Schmidt sur le cas syrien, « La communauté internationale a laissé tomber le peuple syrien », <http://fr.euronews.com/2018/03/15/la-communaute-internationale-a-laisse-tomber-le-peuple-syrien-helle-thorning>, consulté le 11 juillet 2018.

³⁶ Lire Jean Takougang, op. cit. p. 6.



Au lieu d'interpeller le gouvernement camerounais sur sa part de responsabilité (« Diouf [son prédécesseur] osait des discours sur la démocratie et même sur l'alternance. »³⁷), elle avait plutôt responsabilisé d'autres interlocuteurs: Musée nationale (lieu de cultures), société civile, opérateurs économiques, femmes, centre d'enfouissement des déchets de Nkolfooulou, ELECAM, Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), communauté universitaire camerounaise (Université de Yaoundé I), etc. Face à ces interlocuteurs, Michaëlle Jean avait été accusée par l'opinion camerounaise de n'avoir pas parlé des « questions qui fâchent »³⁸. La « question qui fâche » de culture aurait été la domination culturelle et linguistique de l'Occident qui menace la promotion des langues nationales camerounaises aux côtés du français (« la Francophonie ne peut échapper à la critique d'être l'un des instruments de domination culturelle et politique de la France sur les pays africains »³⁹). Cela aurait été la question de la domination du français qu'elle défendait sur l'anglais, une autre langue officielle au Cameroun (projet de francophonisation du Cameroun susceptible d'engendrer la guerre civile suite aux multiples sentiments de frustrations exprimés par les Anglophones). Au contraire, elle avait repris indécemment l'idée de l'opposition du « plus haut degré de civilisation au plus haut degré de barbarie » connotant qu'elle était en « mission civilisatrice », mission qui ne pouvait qu'être considérée comme une « trahison » pour une « fille d'Haïti ». Le « vrai sujet » avec la société civile aurait été le renforcement des capacités de plaider pour une société plus juste et libre au lieu de la mettre en mission d'éducation des jeunes en dédouanant ou évitant de désigner la part de responsabilité du gouvernement. Le « vrai sujet » commercial avec les opérateurs économiques aurait été de parler de la libre compétition sur le marché dominé par les multinationales, de l'amélioration des conditions de travail et de la promotion du commerce équitable afin que les pauvres paysans puissent enfin bénéficier des fruits de leurs durs labeurs. Le « vrai sujet » avec les femmes aurait été de parler de leur marginalisation dans les sphères de prise de décision avec notamment l'absence de la politique de

³⁷ Lire Jean Bruno Tagne, « Les Hommes politiques camerounais dénoncent le soutien à de Mme Michaëlle JEAN à "Elections Cameroun" (Elecama) », Le Jour, avril 2015, repris sur <http://blogs.mediapart.fr/blog/joel-didier-engu/180415/mme-michaelle-jean-nous-refusons-une-francophonie-silencieuse-sur-les-violations-des-droits-hu> consulté 5 septembre 2015.

³⁸ Lire Edmond Kamguia K, op. cit. p. 7.

³⁹ Interview de Franck Essi, le secrétaire général du Cameroon People Party (CPP) réalisée par Jean-Bruno Tagné, dans le quotidien Le Jour, repris sur <http://blogs.mediapart.fr/blog/joel-didier-engu/180415/mme-michaelle-jean-nous-refusons-une-francophonie-silencieuse-sur-les-violations-des-droits-hu> consulté 5 septembre 2015.

quota comme ailleurs en Afrique. Par exemple, comme l'avait rapporté le journaliste Thierry Ngogang⁴⁰, la police avait expulsé KahWallah, l'une des principales leaders féminines, ancienne candidate à la présidentielle de 2011 au Cameroun et figure influente de la société civile, dans un restaurant de Yaoundé en prélude à l'arrivée de Michaëlle Jean ; Cette dernière, « défenseuse du genre », n'avait pas protesté et n'avait pas favorisé cette rencontre, ce qui a engendré l'inférence selon laquelle le genre de leaders féminins qu'elle souhaitait rencontrer était des « leaders dociles » comme du temps de la colonisation. La question de pollution qui fâche aurait été la transformation de l'Afrique en poubelle des pays industrialisés et la violation du principe pollueur-payer par les pays du Nord dont la responsabilité morale était de construire des usines homologuées de traitement de déchets en Afrique où meurent les trois quarts de leurs déchets toxiques. Le « vrai sujet » électoral au Cameroun aurait été l'impartialité d'ELECAM avec la domination des membres en quasi-totalité par le parti au pouvoir. Le « vrai sujet » de diplomatie au Cameroun, aurait été la quasi-absence du Cameroun sur la scène internationale. Au lieu de parler de tout cela, elle avait choisi de parler de l'IRIC comme d'une « grande fabrique des idées (...) qui fait la fierté du Cameroun partout dans le monde ». Dans le milieu universitaire, le « vrai sujet » aurait été celui des conditions d'étude, de recherche et d'enseignement au Cameroun. Mais, elle avait plutôt exprimé sa gratitude pour son doctorat Honoris causa attribué par l'université de Yaoundé I.

Ce faisant, elle n'avait pas évalué les effets du choix de son registre discursif sur sa cible ; elle aurait compris que le premier tiers-gagnant (profiteur) de son appel à la « vigilance » contre la manipulation des jeunes était le Président Paul Biya qui dirigeait le pays déjà depuis 33 ans dans un système de gestion (néo)patrimoniale qui engendrait des lésés au rang de ces malheureux jeunes. Cet appel ne pouvait qu'engendrer des effets pervers dans le milieu de la société civile et de l'opposition « muselée » du Cameroun qu'elle aurait dû « écouter » pour se faire sa propre idée.

Aussi, la juxtaposition du désespoir de la jeunesse camerounaise et de la condamnation du terrorisme était un comportement discursif dit « pathologique » dans la mesure où cela impliquait une intention de communication non-désirée et un modèle de causalité non-établie (rapport cause à effet) du fait de son évitement « de parler des vrais sujets [vraies causes du désespoir] ». En effet, lors de sa conférence de presse tenue au Hilton Hôtel

⁴⁰ Lire le condensé sur des réactions et articles sur : <http://blogs.mediapart.fr/blog/joel-didier-engu/180415/mme-michaelle-jean-nous-refusons-une-francophonie-silencieuse-sur-les-violations-des-droits-hu> consulté le 5 septembre 2015.



de Yaoundé le jeudi 16 Avril 2015, elle avait évité une question sur la liberté de presse, renvoyant le journaliste William Bayiha de Spectrum TV (STV) à poser sa question au ministre de la communication. Or, elle ne s'adressait pas à une « table rase [tabula rasa] » c'est-à-dire à une opinion entièrement acquise à la cause du régime en place au point de ne pas s'interroger sur les dérives de ce dernier. Qui pis est, elle avait donné l'impression d'être à la solde du régime (« amie du Cameroun [régime] ») en appelant au calme (« qu'ils soient convaincus que le pire n'est jamais la solution ») dans le même discours où elle rendait hommage aux « héros » qui se sont sacrifiés pour la Nation. Ce faisant, elle avait créé un « bruit » dans son « amitié » pour les luttes sociales et politiques car, elle n'avait pas connoté, d'une façon ou d'une autre et tout le long de son discours, que la rupture des « solitudes [objet de son engagement politique] », la « rupture du silence [objet de l'engagement de la société civile] » ou le fait d'affronter la « dictature » ou la « persécution [objet de son exil canadien] » étaient une « bonne cause [à poursuivre contre vents et marrées] » au Cameroun. Elle n'avait donc pas pu permettre l'accomplissement de l'auto-identification des « combattants » et « résistants » camerounais à son profil de « fille d'Haïti ». Elle s'était montrée « amie du pouvoir » plutôt qu'« amie du Cameroun ». Elle était restée dans le discours diplomatique protégeant les intérêts stratégiques de l'OIF. Elle avait encore les réflexes de Gouverneure générale alors qu'elle devait porter les nouveaux habits de leader d'une organisation de la société civile. C'est pour tout cela qu'elle avait été accusée d'être venue « chercher les honneurs [au lieu de militer pour une cause] »⁴¹.

Conclusion

Traitant du double jeu de Michaëlle Jean dans son discours flatteur sur Elections Cameroon, nous sommes arrivés au résultat selon lequel le pathos de l'émettrice a été dominé par les intérêts stratégiques de l'Institution qu'elle représentait. Ce faisant, elle avait été accusée d'avoir un « parti pris » dans un contexte où elle était attendue comme un « juge neutre » et comme un défenseur des faibles au regard de son profil de « fille d'Haïti ».

Dans son discours et pendant tout son séjour, Michaëlle Jean avait évité de parler des sujets politiques et de rencontrer dans personnalités politiques de l'opposition camerounaise. Parlant de la société civile, elle n'avait rencontré que

⁴¹ Lire Jean-Bruno Tagne, op. cit. p.7.

les femmes et les jeunes dits « dociles ». Elle n'avait parlé que des sujets culturels, éducatifs, humanitaires et commerciaux qui n'avaient aucune incidence sur la vie politique du Cameroun. Cela faisait craindre d'une part qu'elle ait réduit le combat de la Francophonie à son combat personnel qui se limite à la lutte pour l'amélioration des conditions des femmes et des jeunes (humanitaire) pourtant, les domaines d'intérêt de l'OIF étaient aussi les droits de l'homme, la démocratie, la justice, etc. Et d'autre part, qu'elle s'est laissée « rouler [duper] » par Paul Biya : « Michaëlle Jean joue le jeu du régime de Yaoundé », « Paul Biya l'a mis dans sa poche » par des « honneurs [décoration, doctorat Honoris Causa] ».

Il convient tout simplement d'inscrire tout discours dans l'imaginaire politique de la cible. Selon le principe de la symétrie⁴², une harmonie doit être créée entre tous les paramètres de communication définis par Jakobson⁴³ à savoir : l'émetteur le récepteur, le message, le code, le contexte et le canal. La primauté semblait avoir été donnée à la manipulation de la « belle langue française » et au partage en commun du français (Francophonie) au grand dam du contexte politique.

⁴² L.-M. Kakdeu *Pragmatique, société, changement: Etude des conflits discursif au Cameroun*, Sarrebruck, Editions Universitaires Européennes, 2012a.

⁴³ R. Jakobson, *Essai de linguistique générale*, Paris, Minuit, 1963.



Bibliographie

Amossy R., *L'argumentation dans le discours*, Paris, Nathan, 2010.

Barthes R., *L'aventure sémiologique*, Paris, Seuil, 1985.

Brown P. & Levinson S., "Universals in language use: Politeness phenomena",
in E. Goody (éd.), *Questions and Politeness. Strategies in Social Interaction*,
Cambridge, CUP, 1978.

Fanon F., *Les damnés de la terre*, Paris, La Découverte, 2004.

Goffman E., *Les rites d'interaction*, Paris, Minuit.

Jakobson R., *Essai de linguistique générale*, Paris, Minuit, 1963.

Kakdeu L.-M., *Pragmatique, société, changement: Étude des conflits discursif au
Cameroun*, Sarrebruck, Éditions Universitaires Européennes, 2012.

Kerbrat-Orecchioni C., « Discours politique et manipulation : du bon usage des
contenus implicites », in Kerbrat Orecchioni C. (dir.), *Le Discours politique*, Lyon,
Presses Universitaires de Lyon, 1984 p. 213-227.

Kerbrat-Orecchioni C., *La conversation*, Paris, Seuil, 1996.

Le Glaunec J.-P., *L'armée indigène. La défaite de Napoléon en Haïti*, Québec,
Canada, Lux, 2014, 288 p.

Mbengué Nguimè M., « Pratiques démocratiques au Cameroun actuel : étude
comparée avec la période de l'accession à l'indépendance », in *Outre-mers*, tome
97, n°368-369, 2^e semestre 2010, *Cinquante ans d'indépendances africaines*, p. 115-
135.

Meunier V., « Analyse coût-bénéfices: guide méthodologique », in *Cahiers de la
Sécurité Industrielle*, n°06, Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle,
Toulouse, France, 2009.

Meyer M., *La rhétorique*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ? n° 2133, 2004.

Moeschler J. & Reboul A., *La pragmatique aujourd'hui. Une nouvelle science de la
communication*, Paris, Seuil, 1998.

Nakseu G., « Paix, démocratie et droits de l'homme », Direction affaires
politiques et gouvernance démocratique, disponible sur :

<https://www.francophonie.org/-Paix-democratie-et-droits-de-l-.html> consulté le 11 juillet 2018.

Perelman C. & Olbrechts-Tyteca L., *Traité de l'argumentation*, édition de l'Université de Bruxelles, 2008.

Schopenhauer A., *L'Art d'avoir toujours raison*, Paris, Éditions Mille et une nuits, 1998.

Sperber D. & Wilson D., *La pertinence. Communication et cognition*, Paris, Minuit, 1989.



NOTICE BIOGRAPHIQUE DES AUTEURS

Alain FOGUE TEDOM,

Professeur des Relations Internationales et Stratégiques, Université de Yaoundé II, Soa ; Directeur du Centre Africain d'Études Stratégiques pour la Promotion de la Paix et du développement (CAPEP), Yaoundé / Cameroun ; Directeur de publication de la revue en ligne « Dialectique Des Intelligences ». Auteurs de plusieurs ouvrages et d'articles scientifiques.

François Xavier NOAH EDZIMBI,

Doctorant en Science Politique à l'Université de Yaoundé II, Chercheur au Centre Africain d'Études Stratégiques pour la Promotion de la Paix et du Développement (CAPEP), Cameroun. Il est l'auteur de plusieurs articles scientifiques.

Raphaël BATENGUENE ASSIL

Ph. D. en Histoire des Relations Internationales, Enseignant-chercheur, Chargé de cours au Département d'Histoire de l'Université de Douala. Il est l'auteur de plusieurs articles scientifiques.

Donald BETEGNE

Master II, option : Politique, États et Relations Internationales au Département d'Histoire de l'Université de Douala.

Louis-Marie KAKDEU,

Ph. D. en analyse du discours et chercheur camerounais spécialiste entre autres du discours politique, de la communication interculturelle et des politiques publiques. Il est auteur de 8 livres et de 17 articles scientifiques publiés dans des revues à comité de lecture.